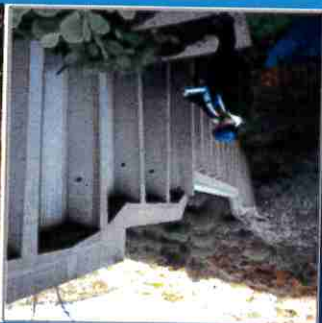


RAPPORT D'ACTIVITES 2024

Accusé de réception en préfecture
066-200043602-20250915-DL2025_0197-DE
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025



RAPPORT D'ACTIVITÉS Année 2024

www.syndicatdutech.fr

Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères
34, Rue de la République - 66160 LE BOULOU
T : 04.68.87.08.78
Courriel : contact@syndicatdutech.fr
Site internet : www.syndicatdutech.fr





LE MOT DU PRÉSIDENT

2024 a été la troisième année consécutive d'une sécheresse inédite dans les Pyrénées-Orientales. Le bassin versant du Tech n'a pas été épargné et les efforts ont dû être redoublés pour concilier satisfaction des usages et préservation des milieux. Malgré les efforts consentis, ceux-ci ont souffert car le Tech s'est quasiment retrouvé à sec à la fin du mois d'août. Tous les usagers, professionnels et particuliers, ont joué le jeu mais des marges d'optimisation sont encore possibles sur les prélèvements et les consommations. Le syndicat du Tech poursuivra donc en 2025 son action en faveur de la sobriété des usages et des économies d'eau notamment au niveau des collectivités.

Concernant la GEMAPI (GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), cœur de métier de notre structure, 2024 a marqué la fin des travaux de renaturation engagés sur la Baillaury à Banyuls sur Mer. Les travaux de restauration morphologique et écologique du Tanyari à Palau del Vidre ont été poursuivis pour un aboutissement prévu premier semestre 2025. Un nouveau chantier d'envergure a également été lancé avec les études préalables à la restauration multifonctionnelle d'une ancienne gravière à Villelongue dels Monts. En effet, ce site de près de 40 hectares situé dans le lit majeur du Tech a été fortement modifié par l'ancienne exploitation de granulats mais présente des potentialités importantes pour développer des aménagements mixtes tels que la restauration de la zone humide, la reconnexion au Tech pour les continuités physiques (hydrauliques) et écologiques (biodiversité), le stockage, la réalimentation des nappes ou encore le soutien d'étiage. Il s'agit là d'un nouveau défi pour le syndicat qui, à travers un projet pilote, pourrait faire la démonstration qu'il ne faut pas opposer les usages mais essayer de développer des approches intégrées en exploitant ce que l'on appelle les solutions fondées sur la nature. Par ailleurs, notre structure maintient ses efforts en matière de restauration des cours d'eau, de gestion sédimentaire et d'entretien régulier répondant tant aux objectifs de bon fonctionnement des milieux que de prévention des risques d'inondations.

Dans ce domaine qui constitue un fil rouge de l'activité syndicale, 2024 a vu la finalisation de plusieurs études et le déploiements de plusieurs opérations concrètes de réduction de la vulnérabilité du bâti en zone inondable ou de prévision des crues. Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) prolongé d'un an a déjà permis de nombreux investissements sur le territoire et s'attache désormais à trouver des solutions pérennes dans deux dossiers prégnants en matière de risques que sont la nécessaire requalification des ouvrages de protection sur le Riuferrier à Arles sur Tech et la définition des travaux pour protéger le hameau de Las Illas à Maureillas.

Je n'irai pas plus loin et vous laisse découvrir toutes ces réalisations dans notre bilan d'activités annuel qui, je n'en doute pas, vous convaincra de tout l'intérêt de notre action, espérant que nos efforts conjoints contribuent à la préservation de nos milieux aquatiques tout en garantissant les usages et la protection des populations...

Alexandre PUIGNAU,
Président du Syndicat du Tech
Président de la Commission Locale de l'Eau Tech-Albères



1 LE CADRE STRATÉGIQUE

- a/ La structure et son périmètre
- b/ Les outils de planification
- c/ La gouvernance
- d/ L'équipe technique
- e/ Comités syndicaux

2 FINANCES

- a/ Budget prévisionnel 2024
- b/ Les résultats 2024

3 LES RÉALISATIONS 2024

- a / Mise en œuvre du PAPI et Prolongation du PGRE
- b/La mise en œuvre du SAGE Tech-Albères
- c/ Les grands projets
- d/ Les études
- e/ Les travaux

4 PERSPECTIVES 2025



L'objet du Syndicat s'inscrit dans les principes suivants :

■ Restaurer, préserver et valoriser une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à l'échelle des bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères et de la Côte Vermeille;

■ Optimiser la gestion quantitative et qualitative de la ressource ;

■ Développer une politique de maîtrise du risque d'inondations et de crues torrentielles.

Point important : le syndicat est en charge, depuis le 1er janvier 2018, de la mise en application la compétence **GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)** sur le territoire Tech-Albères. Celle-ci se définit de la façon suivante :

- **Au titre de l'item 1°** de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, l'aménagement des bassins versants du Tech et des fleuves côtiers des Albères et de la Côte Vermeille ou d'une fraction de ces bassins, en lien avec son objet. Cette mission comprend notamment l'étude et la mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement sur des thématiques telles que les zones d'expansion des crues, la restauration de l'espace de mobilité, les études hydrogéomorphologiques.
- **Au titre de l'item 2°** de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, l'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux ou plans d'eau, tels que définis à l'article L.215-7-1 du code de l'environnement, à l'exclusion des obligations d'entretien régulier des propriétaires riverains. Cette mission comprend notamment l'entretien des berges, de la ripisylve et des atterrissements dans le cadre de plans pluriannuels.
- **Au titre de l'item 5°** de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, la défense contre les inondations et contre la mer. Cette mission comprend notamment la définition, la régularisation et la gestion des systèmes d'endiguement. (Cf. NB ci-contre)

- **Au titre de l'item 8°** de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines. Cette mission comprend notamment les opérations de renaturation et de restauration des cours d'eau et zones humides (actions en faveur de la continuité écologique, le transport sédimentaire, la restauration morphologique et la gestion des zones humides).

NB : A noter que par arrêté préfectoral en date du 26/12/2019, les statuts ont été modifiés afin de restituer la compétence "défense contre la mer" à la communauté de communes ACVI, d'apporter une clarification sur les compétences hors GEMAPI du syndicat (item 12° de l'article L211-7 du Code de l'Environnement) et préciser les exclusions de compétences et de responsabilités.

Le Syndicat conserve par ailleurs ses missions initiales d'animation et de coordination **au titre de l'item 12°** de l'article L. 211-7 de code de l'environnement et, pour cela, ses moyens d'intervention consisteront comme précédemment en diverses procédures contractuelles à vocation de planification, comme le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (**SAGE TECH-ALBERES**), la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI), le document d'objectifs **NATURA 2000** "Les rives du Tech", ou plus opérationnelles comme l'accord cadre territorial avec l'Agence de l'Eau ou le renouvellement du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (**PAPI**) ...

Il est également en charge de l'élaboration et de la mise en application de **plans de gestion de la végétation riveraine et des sédiments (SRE)** et anime/coordonne la mise en œuvre d'un **PGRE** (Plan de Gestion de la Ressource en Eau).



Le fonctionnement de la structure, tout comme ses interventions, est régi financièrement par un principe de solidarité territoriale. Ainsi, La contribution des membres du syndicat est calculée en fonction des dépenses prévues par le comité syndical lors de chaque exercice budgétaire.

La contribution des membres est composée de deux parts : une contribution solidaire et une contribution territorialisée.

Le montant de la contribution solidaire est égal, d'une part, à l'intégralité des dépenses du syndicat à l'exception des dépenses relevant de l'Item 5°) de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement, et d'autre part, à 20% des dépenses d'investissements (et des charges d'emprunt associées) du syndicat relevant de l'Item 5°) de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement.

Il convient de mentionner que le montant des dépenses servant à calculer la contribution solidaire est diminué des subventions ou autres recettes perçues par le syndicat. Le montant de la contribution solidaire correspond donc au reste à charge pour le syndicat durant l'exercice budgétaire.

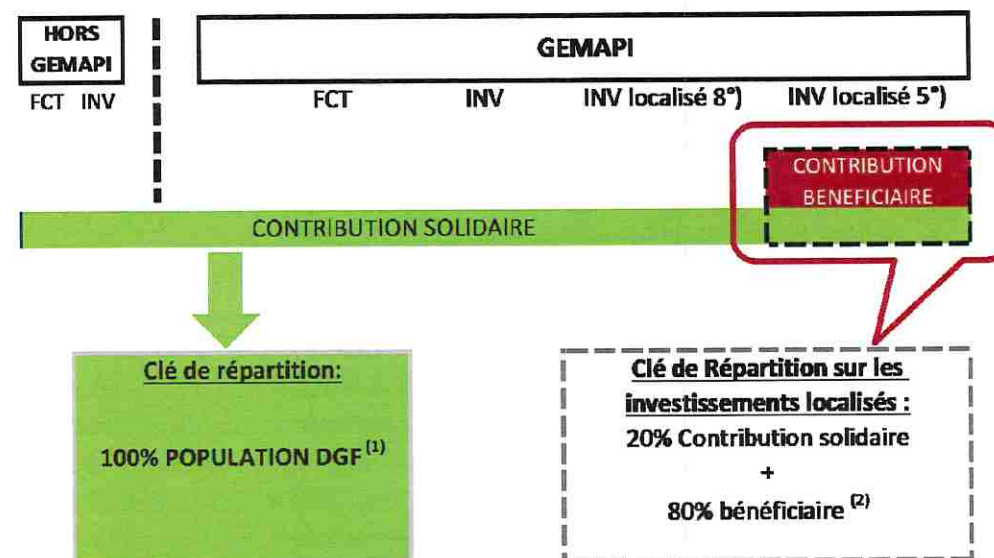
La contribution solidaire est répartie entre les membres du syndicat selon l'unique critère de la population DGF, étant entendu que seules les communes appartenant au bassin versant sont prises en compte pour chacun des membres.

La population DGF à prendre en compte est celle publiée par les services de l'État, l'année N-1.

La contribution territorialisée est assumée par le bénéficiaire des investissements relevant de l'item 5°) de l'article L. 211-7 I du code de l'environnement. Le montant de cette contribution correspond à 80% des dépenses d'investissements susmentionnés et charges d'emprunt associées devant être financées par le syndicat déduction faite des subventions ou autres recettes afférentes.

Chaque année et sur la base d'un budget prévisionnel établi par le comité syndical, le montant des contributions est notifié aux membres après délibération du comité syndical.

De façon schématique :



(1) Population DGF de l'année n -1

(2) L'EPCI-FP bénéficiaire est celui sur le territoire duquel l'investissement est réalisé

➔ Pour de plus amples informations sur la structure, retrouvez les statuts complets sur notre site internet : www.syndicatdutech.fr

► En complément des instances syndicales, depuis février 2009, une Commission Locale de l'Eau (CLE) pluridisciplinaire et multi partenariale (collectivités, administrations, associations, chambres consulaires et représentants socioprofessionnels...) assiste le processus décisionnel et développe une concertation accrue avec l'ensemble des acteurs du territoire et usagers de l'Eau.

b/ Les outils de planification

En 2024, le Syndicat a poursuivi le portage, l'animation et la mise en œuvre de différents plans et programmes :

► **Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), approuvé le 29.12.2017**

Le SAGE devait être mis en œuvre pendant 6 ans, il sera révisé à compter de 2025 afin d'intégrer les nouvelles attentes et problématiques du territoire sur la base d'un état des lieux actualisé.

L'objectif est de satisfaire les usages de l'homme et les activités tout en protégeant la ressource en eau et les milieux aquatiques dans une vision d'ensemble et à long terme. Il fixe pour cela les orientations et les règles sur les grands enjeux de l'eau : Quantité, Qualité, Cours d'eau, Inondations et Gouvernance. Aujourd'hui, **le SAGE s'impose à tous les projets liés à l'eau et les documents d'urbanisme du territoire.**

► **Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), validé le 28.05.2018**

Le PGRE a été programmé sur **3 ans** (2018-2024) et a été révisé et prolongé dans l'attente de son remplacement par un projet de territoire pour la gestion de l'Eau (PTGE) qui devra intégrer une vision prospective de la ressource tenant compte du changement climatique et des usages. Le PGRE contient des **actions opérationnelles** portées par différents acteurs (gestionnaires de canaux et de l'eau potable, Syndicat du Tech,...) afin de **rétablir un équilibre entre ressources disponibles et prélèvements**. Le PGRE vise à la fois des économies d'eau (19Mm3), des mesures de gestion pour mieux faire face aux situations de sécheresse et la recherche de ressources alternatives (stockages, réutilisation des eaux usées,...). Élaborées en concertation, les actions inscrites au PGRE peuvent ainsi bénéficier d'aides financières importantes.

► **Stratégie Locale de Gestion du Risque d'Inondation (SLGRI), arrêtée le 06.09.2018**

La SLGRI aurait dû suivre le 1^{er} cycle de la Directive Inondation 2016-2021 mais n'a été approuvée qu'en 2018. Elle aurait déjà dû être révisée pour suivre le 2nd cycle : 2022-2027 ce qui n'a pas été le cas faute de consignes de l'Etat.

► **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention (ou programme d'études préalables), approuvé par le Préfet le 20 Août 2021**

Avec **33 fiches actions**, ce programme opérationnel d'un montant de 2.2M€ sur une durée de 3 ans a pour ambition de **développer des opérations pour se préparer aux risques**, mieux gérer les situations de crise, réduire la vulnérabilité des personnes et des biens et gérer les digues. L'ensemble des actions inscrites au PAPI pourront prétendre à des subventions jusqu'à 80%. En 2024, le programme a été prorogé d'un an. Des difficultés avec les aides du Fonds Barnier fin 2024 vont certainement décaler encore le calendrier prévisionnel de fin de réalisation.



Les grands axes d'intervention du programme :

► **Programmations de travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau**

Les programmations de travaux se poursuivent en continu sous couvert de la DIG globale obtenue pour la période 2019-2023 reconduite pour 5 ans en octobre 2024. Leur budget a été porté à près de 600 000€/an depuis 2019.

c/ La gouvernance

Le Président de la structure est un élu du territoire : Monsieur Alexandre PUIGNAU, Maire de Les Cluses, Délégué de la Communauté de Communes du Vallespir.

Il est accompagné dans ses fonctions par un comité syndical composé de 63 délégués titulaires (dont a minima 1 délégué titulaire par commune) et 63 délégués suppléants (dont à minima 1 délégué suppléant par commune) répartis entre les quatre établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de la manière suivante :

EPCI-FP	Nombre de délégués Titulaires	Nombre de délégués Suppléants
CC du Haut Vallespir	16	16
CC du Vallespir	14	14
CC des Aspres	6	6
CC des Albères - Côte Vermeille - Illibéris	27	27

Un bureau avec 4 vice-présidents (1 par EPCI) est également élu.



Ci-dessus le Bureau:

de gauche à droite :

- Laurent BERNARDY, Maire de Banyuls dels Aspres, Vice Président pour la CC des Aspres
- Claude FERRER, Maire de Prats de Mollo, Vice Président pour la CC Haut Vallespir
- Alexandre PUIGNAU, Maire de Les Cluses, Président
- Antoine PARRA, Maire d'Argelès sur Mer, Vice Président pour le CCACVI
- Jacques ARNAUDIÈS, Maire de Vivès, Vice Président pour la CC Vallespir

CC HAUT VALLESPIR						
CCHV	1	AMELIE LES BAINS	TITULAIRE	M.	JEAN-VICTOR	HERETE
CCHV	1	AMELIE LES BAINS	SUPPLEANT	M.	Alain	LLAURENSY
CCHV	2	ARLES SUR TECH	TITULAIRE	M.	DAVID	PLANAS
CCHV	2	ARLES SUR TECH	SUPPLEANT	M.	JEAN-LOUIS	VIRGILI
CCHV	3	CORSAVY	TITULAIRE	M.	ANTOINE	CHRYSTOSTOME
CCHV	3	CORSAVY	SUPPLEANT	M.	BENJAMIN	MALASSINGNE
CCHV	4	COUSTOUGES	TITULAIRE	M.	MICHEL	GARRIGUE
CCHV	4	COUSTOUGES	SUPPLEANT	Mme	MARTINE	BECK
CCHV	5	LAMANÈRE	TITULAIRE	M.	JACKY	PUJOL
CCHV	5	LAMANÈRE	SUPPLEANT	Mme	PIERRETTE	JUANOLE DEMOULIN
CCHV	6	MONTBOLO	TITULAIRE	M.	XAVIER	JUHEL
CCHV	6	MONTBOLO	SUPPLEANT	M.	PAUL	DANTRAS
CCHV	7	MONTFERRER	TITULAIRE	M.	JEAN-MARIE	GOURGUES
CCHV	7	MONTFERRER	SUPPLEANT	Mme	NADINE	BARRIAC
CCHV	8	PRATS DE MOLLO	TITULAIRE	M.	PATRICK	DORANDEU
CCHV	8	PRATS DE MOLLO	SUPPLEANT	Mme	FRANCINE	BORRAT
CCHV	9	ST LAURENT DE C.	TITULAIRE	M.	MARCEL	COLL
CCHV	9	ST LAURENT DE C.	SUPPLEANT	M.	CHRISTIAN	JODAS
CCHV	10	ST MARSAL	TITULAIRE	M.	DANIEL	BONNEFOY
CCHV	10	ST MARSAL	SUPPLEANT	Mme	HUGUETTE	VILLELONGUE
CCHV	11	SERRALONGUE	TITULAIRE	M.	PHILIPPE	JUANOLA
CCHV	11	SERRALONGUE	SUPPLEANT	Mme	MACHTELD	LEMPENS
CCHV	12	TAULIS	TITULAIRE	Mme	MARTINE	MAUGUIN
CCHV	12	TAULIS	SUPPLEANT	M.	ROMAIN	CAYUELA
CCHV	13	LE TECH	TITULAIRE	M.	PIERRE	SWERTS
CCHV	13	LE TECH	SUPPLEANT	M.	GUILLAUME	CERVANTES
CCHV	14	CCHV	TITULAIRE	M.	CLAUDE	FERRER
CCHV	14	CCHV	SUPPLEANT	M.	GUY	METIVIER
CCHV	15	CCHV	TITULAIRE	M.	MICHEL	ANRIGO
CCHV	15	CCHV	SUPPLEANT	Mme	MARIE	COSTA
CCHV	16	CCHV	TITULAIRE	Mme	MARIE-JOSÉ	MACABIES
CCHV	16	CCHV	SUPPLEANT	M.	RICHARD	TENAS
CC VALLESPIR						
CCV	1	L'ALBÈRE	TITULAIRE	M.	MARC	DE BESOMBES-SINGLA
CCV	1	L'ALBÈRE	SUPPLEANT	M.	STEPHANE	DOUBIN
CCV	2	LE BOULOU	TITULAIRE	M.	ROBERT	DUGNAC
CCV	2	LE BOULOU	SUPPLEANT	M.	CLAUDE	MARCELO
CCV	3	CÉRET	TITULAIRE	M.	MARTI	VILA PASOLA
CCV	3	CÉRET	SUPPLEANT	M.	STEPHANE	BERTHELOT
CCV	4	LES CLUSES	TITULAIRE	M.	DENIS	FOURNY
CCV	4	LES CLUSES	SUPPLEANT	Mme	SANDRINE	MARTIN
CCV	5	MAUREILLAS	TITULAIRE	M.	JEAN	VILA
CCV	5	MAUREILLAS	SUPPLEANT	M.	MICHEL	VIZERN
CCV	6	LE PERTHUS	TITULAIRE	M.	PIERRE	SERRA
CCV	6	LE PERTHUS	SUPPLEANT	M.	OSCAR	PLANAS
CCV	7	REYNÈS	TITULAIRE	M.	FREDERIC	HEBRARD
CCV	7	REYNÈS	SUPPLEANT	M.	SYLVAIN	GARCIA
CCV	8	ST JEAN PLA DE C.	TITULAIRE	M.	PATRICK	CASADEVALL
CCV	8	ST JEAN PLA DE C.	SUPPLEANT	M.	ERIC	BAILLE
CCV	9	TAILLET	TITULAIRE	Mme	MICHELE	RAYE DEBRAS
CCV	9	TAILLET	SUPPLEANT	M.	DOMINIQUE	PLANCHON
CCV	10	VIVÈS	TITULAIRE	M.	CHRISTIAN	BOTTEIN
CCV	10	VIVÈS	SUPPLEANT	M.	PIERRE	VILACECA
CCV	11	CCV	TITULAIRE	M.	ALAIN	RAYMOND
CCV	11	CCV	SUPPLEANT	Mme	JOSELINE	LAFON
CCV	12	CCV	TITULAIRE	M.	JACQUES	ARNAUDIES
CCV	12	CCV	SUPPLEANT	M.	GUY	GATOUNES
CCV	13	CCV	TITULAIRE	Mme	SANDRINE	CAPEILLE
CCV	13	CCV	SUPPLEANT	M.	PIERRE	PLANAS
CCV	14	CCV	TITULAIRE	M.	ALEXANDRE	PUIGNAU
CCV	14	CCV	SUPPLEANT	M.	JEAN-CLAUDE	FAUCON

CC ALBERES - COTE VERMEILLE - ILLIBERIS						
CCACVI	1	ARGELÈS SUR MER	TITULAIRE	M.	ANTOINE	PARRA
CCACVI	1	ARGELÈS SUR MER	SUPPLEANT	Mme	JULIE	SANZ
CCACVI	2	ARGELÈS SUR MER	TITULAIRE	M.	ANTOINE	CASANOVAS
CCACVI	2	ARGELÈS SUR MER	SUPPLEANT	M.	BENOIT	RIBARD
CCACVI	3	ARGELÈS SUR MER	TITULAIRE	M.	STEPHANE	PINEDA
CCACVI	3	ARGELÈS SUR MER	SUPPLEANT	Mme	LYDIE	FOURC
CCACVI	4	ARGELÈS SUR MER	TITULAIRE	M.	JACQUES	VILANOVE
CCACVI	4	ARGELÈS SUR MER	SUPPLEANT	Mme	ISABELLE	MORESCHI
CCACVI	5	BANYULS SUR MER	TITULAIRE	M.	JEAN-MICHEL	SOLE
CCACVI	5	BANYULS SUR MER	SUPPLEANT	M.	OLIVIER	LACAZE
CCACVI	6	BANYULS SUR MER	TITULAIRE	M.	GUY	VINOT
CCACVI	6	BANYULS SUR MER	SUPPLEANT	M.	DIDIER	BURBKAM
CCACVI	7	CERBÈRE	TITULAIRE	M.	BORIS	IGONET
CCACVI	7	CERBÈRE	SUPPLEANT	M.	JEROME	CANOVAS
CCACVI	8	COLLIOURE	TITULAIRE	M.	SERGE	FAJAL
CCACVI	8	COLLIOURE	SUPPLEANT	M.	GUY	LLOBET
CCACVI	9	COLLIOURE	TITULAIRE	M.	JOEL	BOUSCARRA
CCACVI	9	COLLIOURE	SUPPLEANT	Mme	ANNIE	LAMARQUE
CCACVI	10	ELNE	TITULAIRE	Mme	ANNIE	PEZIN
CCACVI	10	ELNE	SUPPLEANT	M.	FRANCIS	MOLINA
CCACVI	11	ELNE	TITULAIRE	M.	NICOLAS	GARCIA
CCACVI	11	ELNE	SUPPLEANT	M.	PÈRE	MANZANARES
CCACVI	12	ELNE	TITULAIRE	M.	ANDRE	TRIVES
CCACVI	12	ELNE	SUPPLEANT	M.	JACQUES	FAJULA
CCACVI	13	LAROQUE DES A.	TITULAIRE	M.	CHRISTIAN	NAUTE
CCACVI	13	LAROQUE DES A.	SUPPLEANT	M.	ROBERT	SANCHEZ
CCACVI	14	LAROQUE DES A.	TITULAIRE	M.	GERARD	PUJOL
CCACVI	14	LAROQUE DES A.	SUPPLEANT	M.	PATRICE	REMY
CCACVI	15	MONTESQUIEU	TITULAIRE	M.	JEAN-LOUIS	CATALA
CCACVI	15	MONTESQUIEU	SUPPLEANT	M.	MICHEL	LESOT
CCACVI	16	ORTAFFA	TITULAIRE	M.	RAYMOND	PLA
CCACVI	16	ORTAFFA	SUPPLEANT	Mme	MARIE-PIERRE	SADOURNY
CCACVI	17	PALAU DEL VIDRE	TITULAIRE	M.	BRUNO	GALAN
CCACVI	17	PALAU DEL VIDRE	SUPPLEANT	M.	LAURENT	DAUBA
CCACVI	18	PALAU DEL VIDRE	TITULAIRE	M.	BERTRAND	WERNER
CCACVI	18	PALAU DEL VIDRE	SUPPLEANT	Mme	SOPHIE	FERTON
CCACVI	19	PORT-VENDRES	TITULAIRE	M.	JEAN	ASTIE
CCACVI	19	PORT-VENDRES	SUPPLEANT	M.	FREDERIC	MUCCHIELLI
CCACVI	20	PORT-VENDRES	TITULAIRE	M.	YVES	BLIN
CCACVI	20	PORT-VENDRES	SUPPLEANT	M.	GREGORY	MARTY
CCACVI	21	SAINT ANDRÉ	TITULAIRE	M.	FRANCIS	QUINTANE
CCACVI	21	SAINT ANDRÉ	SUPPLEANT	M.	JEAN-MARC	RESPAUT
CCACVI	22	SAINT ANDRÉ	TITULAIRE	Mme	CORINNE	GAILLLOT
CCACVI	22	SAINT ANDRÉ	SUPPLEANT	M.	JEAN-JACQUES	ZANIN
CCACVI	23	ST GENIS DES F.	TITULAIRE	Mme	NATHALIE	REGOND PLANAS
CCACVI	23	ST GENIS DES F.	SUPPLEANT	M.	JEAN	LAURENT
CCACVI	24	ST GENIS DES F.	TITULAIRE	M.	FRANCIS	BERTHELIER
CCACVI	24	ST GENIS DES F.	SUPPLEANT	M.	SYLVAIN	VIVES
CCACVI	25	SORÈDE	TITULAIRE	M.	JEAN-MARC	RONFLARD
CCACVI	25	SORÈDE	SUPPLEANT	Mme	ANNE MARIE	BRUNIE
CCACVI	26	SORÈDE	TITULAIRE	M.	YVES	PORTEIX
CCACVI	26	SORÈDE	SUPPLEANT	M.	PHILIPPE	GUIMEZANES
CCACVI	27	VILLELONGUE M.	TITULAIRE	M.	CHRISTIAN	NIFOSI
CCACVI	27	VILLELONGUE M.	SUPPLEANT	M.	LOUIS PIERRE	SCHWEER CASES

CC ASPRES						
CCA	1	BANYULS DELS A.	TITULAIRE	M.	LAURENT	BERNARDY
CCA	1	BANYULS DELS A.	SUPPLEANT	M.	MATTHIEU	MAIRENDE GOUGES
CCA	2	BROUILLA	TITULAIRE	M.	CLAUDE	COMMES
CCA	2	BROUILLA	SUPPLEANT	M.	BERNARD	PACCIANUS
CCA	3	CALMEILLES	TITULAIRE	M.	HAROLD	SOULLER
CCA	3	CALMEILLES	SUPPLEANT	M.	GERARD	CHINAUD
CCA	4	ST JEAN LASSEILLE	TITULAIRE	Mme	FABIENNE	JEAN
CCA	4	ST JEAN LASSEILLE	SUPPLEANT	M.	DANIEL	MEILLAT
CCA	5	TRESSERRE	TITULAIRE	M.	MICHEL	THIRIET
CCA	5	TRESSERRE	SUPPLEANT	Mme	FREDERIQUE	VAQUER
CCA	6	CCA	TITULAIRE	Mme	MAYA	LESNE
CCA	6	CCA	SUPPLEANT	M.	PHILIPPE	XANCHO



→ Le comité syndical en séance de travail

d/ L'équipe technique au 31/12/2024



Isabelle FARRES

Directrice
direction@syndicatdutech.fr

Pôle Administratif et Comptable



Cathy SZAJEK

Responsable Finances et RH
admi@syndicatdutech.fr



Emma GROOTENBOER

Assistante Administrative et Comptable
contact@syndicatdutech.fr

Pôle Technique



Julien LE GUERN

Chargé de mission SAGE - CLE
sage@syndicatdutech.fr



David THOMAS

Technicien Rivière - Travaux
technique@syndicatdutech.fr



Nicolas DELAMON

Chargé de mission PAPI/risques
risques@syndicatdutech.fr



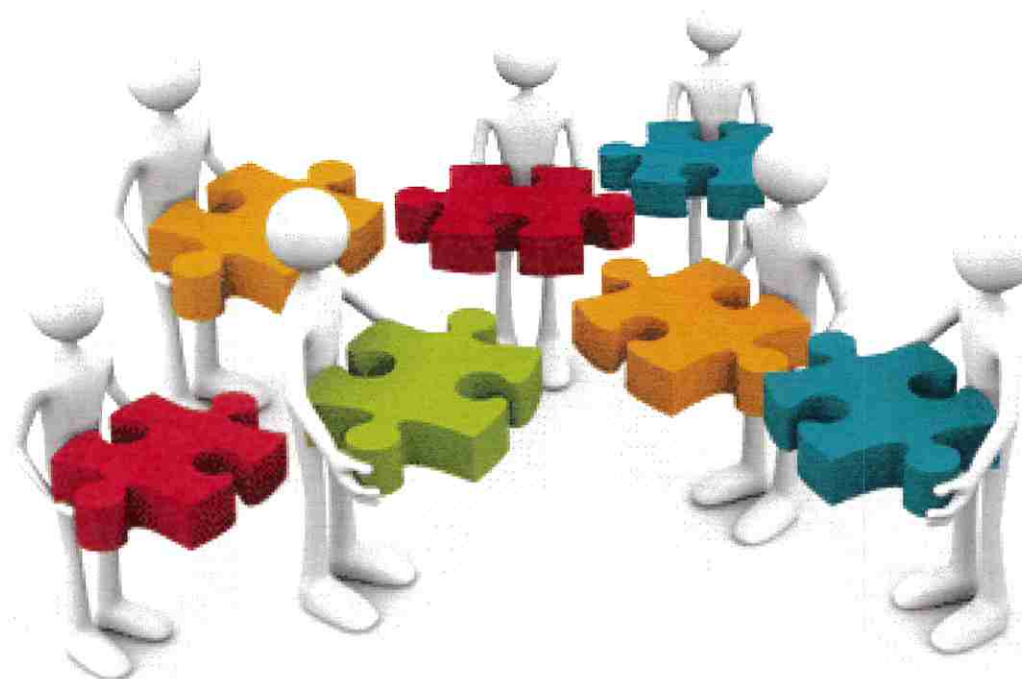
Betty COMTE

Chargée de missions PGRE & continuité
pgre@syndicatdutech.fr



Chloé LECOCQ

Technicienne Rivières
rivieres@syndicatdutech.fr



e/ Comités syndicaux et Commission Locale de l'Eau en 2024

Durant l'année 2024, plusieurs instances plénières se sont tenues.
A noter ainsi, 3 comités syndicaux :

① A l'ordre du jour de la séance du 19/03/2024 :

- Point d'actualité sur la sécheresse et le plan d'actions 2024 du syndicat
- Examen du Compte Administratif 2023, approbation du Compte de Gestion 2023, état des acquisitions et cessions, affectation du résultat
- Rétrospective 2023 en images,
- Rapport sur les orientations budgétaires 2024 et débat,
- Finances :
Neutralisation des amortissements des subventions d'équipement versées,
Autorisation dépenses investissement avant vote du budget,
Ligne de trésorerie,
Règlement Budgétaire et Financier M57,
- Questions diverses...

② A l'ordre du jour de la séance du 08/04/2024 :

- Examen du projet de Budget Primitif 2024
- Administration générale
Autorisations de programmes / crédits de paiement pour 2024,
Acquisition de locaux pour le siège syndical, délégation au Président
- Personnel
Actualisation Tableau des Effectifs (régularisations, suppression/création de postes)
Prime pouvoir d'achat et Carte cadeau
- Point d'information sur l'état des lieux du projet EAUrizon 2070, retour sur la concertation et perspectives
- Questions diverses...

③ A l'ordre du jour de la séance du 03/06/2024 :

- Décision modificative au Budget Primitif 2024
- Dossier technique sur la réduction de la vulnérabilité du bâti et des activités en zone inondable
- Point d'information sur la qualité des eaux du bassin versant et le protocole cyanobactéries pour la saison estivale 2024
- Questions diverses...

④ A l'ordre du jour de la séance du 15/12/2024 :

Finances:

- Décision modificative au BP2024

Administration Générale:

- DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques professionnels)
- Prévoyance/maintien de salaire
- Forfait Mobilité Durable

Technique:

- Programmations de travaux 2025

Point d'information : Bilan de la sécheresse 2024 et retour d'expérience sur la campagne estivale de suivi des cyanobactéries
Questions diverses...

La Commission Locale de l'Eau (CLE) ne s'est pas réunie en 2024 mais de très nombreuses rencontres ont associé ses membres en préfecture dans le cadre de la sécheresse. La séance prévue en novembre 2024 a été ajournée dans l'attente d'un dossier de la CC du Vallespir à inscrire au PGRE par le biais de l'instance.

➔ Toutes les présentations, tous les comptes-rendus et relevés de décisions de ces assemblées sont téléchargeables sur le site internet du syndicat:
www.syndicatdutech.fr



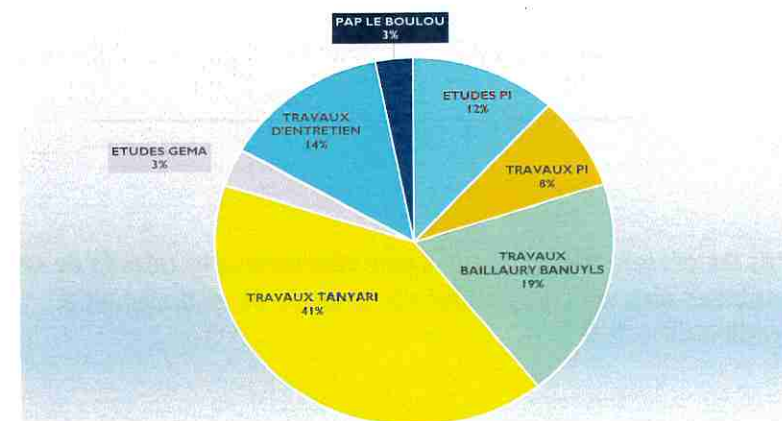
2 FINANCES

a/ Budget prévisionnel 2024

FONCTIONNEMENT 2024

DÉPENSES	RECETTES
Charges à caractère général 115 400,00 €	Subv. Ressources Humaines 167 428,28 €
Autres charges de gestion courante 37 850,00 €	Subv. AMO Lit fossile 17 700,00 €
Ressources Humaines 434 800,00 €	subv. PAPI Prestat [®] Education scolaires 14 000,00 €
AMO Lit fossile 26 610,00 €	Plan de Communication 28 700,00 €
PAPI Prestat [®] Education Scolaires 20 000,00 €	Participation globale EPCI-FP ¹ 1 082 407,93 €
Plan de Communication 41 000,00 €	Neutralisation amortissement subv équip versées 134 738,63 €
Progr. entretien régulier 206 976,00 €	Opérations d'ordre (amortissements) 21 636,00 €
Charges financières et Dotations aux provisions 21 636,01 €	Excédent de fonct. reporté 576 209,65 €
POST CRUES : dépenses imprévues 25 000,00 €	
Opérations d'ordre (amortissements) 313 985,27 €	
Virement à la section d'investissement 799 563,21 €	
TOTAL FONCTIONNEMENT DÉPENSES 2 042 820,49 €	TOTAL FONCTIONNEMENT RECETTES 2 042 820,49 €

Les projets



INVESTISSEMENT 2024

DÉPENSES	RECETTES
Neutralisation amortissement subv équip versées 134 738,63 €	Virement de la section de fonctionnement 799 563,21 €
Remboursement Capital des emprunts Baillaury + Tanyari 53 333,33 €	
RAR OP 48 Travaux Baillaury Banuyls 406 341,80 €	RAR OP 48 Travaux Baillaury Banuyls + Emprunt 300 000,00 €
RAR PAPI Etudes : E connaissance aléas, ER Collinaire, E Hydr Ribierette, ER Baillaury 4 barrages, instrumentation prévision crue, ERBAZ12 298 055,82 €	RAR PAPI Etudes : E connaissance aléas, ER Collinaire, E Hydr Ribierette, ER Baillaury 4 barrages, instrumentation prévision crue, ERBAZ12, Echelles limnimétrique 153 706,00 €
RAR PAPI groupements commandes : Sécurisation PAG, PCS 24 940,20 €	RAR PAPI groupements commandes : Sécurisation PAG, PCS 288 507,00 €
RAR OP 39 Tanyari Palau Del Vidre Travaux 1 607 752,34 €	RAR OP 39 Tanyari Palau Del Vidre Travaux 893 026,00 €
RAR P13, P14, PER 3 264 250,00 €	RAR P13, P14, PER 3 496 250,00 €
RAR TRAVAUX RIUFERRE, Passes à poissons, Massane Salières, Inv ouvrages, Réduction vulnérabilité Martine Basse, DICRIM, ECONTI FOSSILE 2, EBFZEC 403 257,26 €	RAR TRAVAUX RIUFERRE, Passes à poissons, Massane Salières, Inv ouvrages, Réduction vulnérabilité Martine Basse, DICRIM, ECONTI FOSSILE 2, EBFZEC 454 250,14 €
PAPI Compl. Etude risques Collinaire 0,00 €	PAPI Etude Martine Basse 27 750,00 €
PAPI Etude inv ouvrages + analyse juridique foncier + EDD Bois fleuri 149 000,00 €	PAPI Etude inv ouvrages + analyse juridique foncier + EDD Bois fleuri 75 000,00 €
PAPI Etude risques Baillaury 4 barrages 41 000,00 €	PAPI Etude risques Baillaury 4 barrages 42 000,00 €
PAPI Etude instrumentation prév crues + ERBAZ12 156 000,00 €	PAPI Etude instrumentation prév crues + ERBAZ12 73 600,00 €
PAPI Etudes Risques : Riuferrer 0,00 €	PAPI Etudes Risques : Riuferrer 0,00 €
compl. PAPI Group commandes passages à gués + PCS 0,00 €	PAPI Group commandes passages à gués + PCS 0,00 €
PAPI DICRIM 7 200,00 €	PAPI DICRIM, instrumentation prév crue 29 600,00 €
2023 Progr. entretien régulier 4 211 008,00 €	2023 Progr. entretien régulier 4 0,00 €
P15 224 448,00 €	P15 0,00 €
OP 48 Travaux Baillaury Banuyls 275 375,60 €	OP 48 Travaux Baillaury Banuyls 0,00 €
OP39 TANYARI Palau del Vidre 1 536 048,77 €	OP39 TANYARI Palau del Vidre 726 974,00 €
OPXX Ouvrages de Protection contre les Inondations 130 000,00 €	OPXX Ouvrages de Protection contre les Inondations 0,00 €
OP61 HAUT VALLESPIR ET OP64 VALLESPIR 144 166,00 €	OPXX HAUT VALLESPIR ET VALLESPIR 193 500,00 €
Immos corporelles 11 686,55 €	Emprunt d'équilibre 1 264 223,85 €
POST CRUES : dépenses imprévues 25 000,00 €	Excédent d'investissement reporté 001 419 573,08 €
Opérations d'ordre + patrimoniales 21 636,00 €	Excédents fonctionnement capitalisés (1068) 68 127,62 €
	FCTVA 45 258,00 €
	Opérations d'ordre + patrimoniales 313 985,27 €
TOTAL INVESTISSEMENT DÉPENSES 8 049 687,77 €	TOTAL INVESTISSEMENT RECETTES 8 049 687,77 €

BP + DM 1+ DM 2

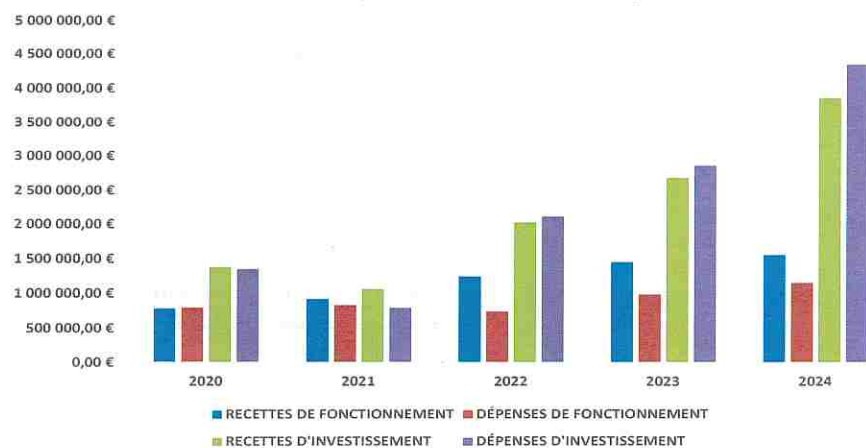
FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
BP	2 042 820.49 €	BP	2 042 820.49 €
DM 1	0.00 €	DM 1	0.00 €
DM 2	15 009.97 €	DM 2	15 009.97 €
Total	2 057 830.46 €	Total	2 057 830.46 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
BP	8 049 687.77 €	BP	8 049 687.77 €
DM 1	105 000.00 €	DM 1	105 000.00 €
DM 2	505 749.98 €	DM 2	505 749.98 €
Total	8 660 437.75 €	Total	8 660 437.75 €
TOTAL SECTIONS CUMULEES	10 718 268.21 €		10 718 268.21 €

b/ Les résultats 2024

EXÉCUTION - CADRE GÉNÉRAL

	2020	2021	2022	2023	2024
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	779 936,53 €	915 945,00 €	1 244 087,50 €	1 458 434,72 €	1 561 689,09 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	787 715,65 €	828 089,00 €	739 287,02 €	979 533,52 €	1 152 450,64 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 375 709,36 €	1 062 192,00 €	2 032 634,88 €	2 690 549,25 €	3 864 529,60 €
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	1 350 830,08 €	791 055,00 €	2 118 216,13 €	2 866 442,17 €	4 347 258,61 €

Évolution des dépenses et des recettes depuis 2020



FONCTIONNEMENT 2024

Dépenses

011 - Charges à caractère général	284 039,89 €
012 - Charges de personnel	375 645,07 €
65 - Autres charges de gestio...	30 252,00 €
Dép. de gestion dse services	689 936,96 €
66 - Charges financières	20 216,36 €
Dép. réelles de fonctionnement	710 153,32 €
042 - Opérations d'ordre	442 297,32 €
Dép. d'ordre de fonctionnement	442 297,32 €
Total	1 152 450,64 €
Résultat reporté	0,00 €
Total CUMULÉ	1 152 450,64 €

Recettes

013 - Atténuations de charges	7 667,26 €
70 - ventes diverses	349,18 €
74 - Participations et dotations	1 314 945,31 €
75 - Autres produits de gest°	1 266,60 €
Recettes réelles de fonct°	1 324 228,35 €
042 - Opérations d'ordre	237 460,74 €
Recettes d'ordre de fonct°	237 460,74 €
Total	1 561 689,09 €
Résultat reporté	243 737,61 €
Total CUMULÉ	1 805 426,70 €

CLÔTURE DE FONCTIONNEMENT

652 976,06 €

CFU SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

- De 237K€ de dépenses sur Programmes (études, sensibilisation...) contre 273K€ en 2023.
- des charges de personnel pour 375 K€ en 2024 contre 320 K€ en 2023 avec 2 agents de plus depuis le 01/05/2023. Déduction faite des subventions spécifiques attribuées aux postes, elles représentent 26% des dépenses réelles de fonctionnement.
- des charges à caractère général hors programmes pour 47K€ contre 43K€ en 2023 et 54K€ en 2022.
- de charges de gestion courante pour 30 K€ et de charges diverses pour environ 21K€ ce qui restent stables aux 2 années antérieures.

En 2024 l'ensemble des charges structurelles (charges à caractère général, charges de personnel) a représenté 32% de l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement du syndicat, déduction faite des aides mobilisées sur les postes, qui ont représenté 190 291 €.

INVESTISSEMENT 2024

Dépenses

20 - Immos incorporelles	102 848,96 €
204 - Subventions d'équip versées	363 217,68 €
21 - Immos corporelles	379 651,45 €
23 - Immos en cours	2 211 065,42 €
16 - Dépenses financières (capital)	53 333,30 €
45 - Opérations cpte de tiers	699 885,37 €
Dép. réelles d'investissement	3 810 002,18 €
040 - Opérations d'ordre	237 460,74 €
041 - Opérations patrimoniales	299 795,69 €
Dép. d'ordre d'investissement	537 256,43 €
Total	4 347 258,61 €
Résultat reporté	
Total CUMULÉ	4 347 258,61 €

Recettes

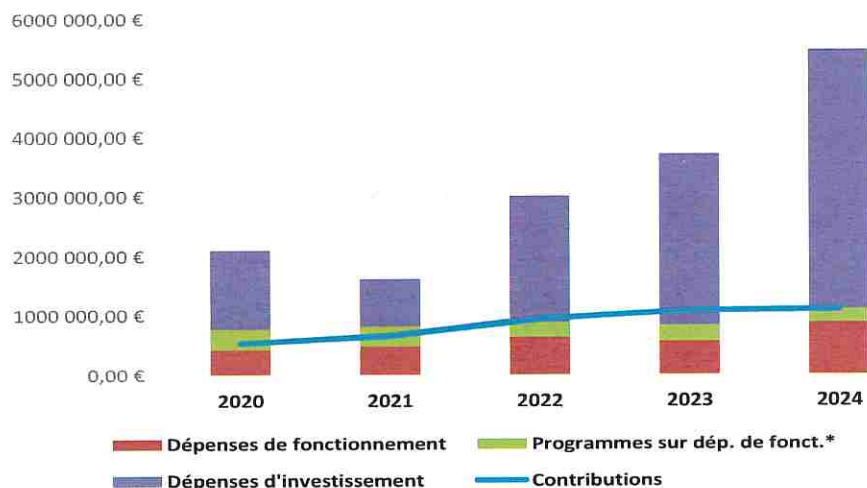
13 - Subventions	1 343 416,05 €
16 - Emprunts	0,00 €
1022 - FCTVA	187 436,87 €
1068 - Excédents fct capitalisés	811 373,21 €
4542 - Opérations cpte de tiers	780 210,46 €
Recettes réelles d'inv.	3 122 436,59 €
040 - Opérations d'ordre	442 297,32 €
041 - Opérations patrimoniales	299 795,69 €
Recettes d'ordre d'inv.	742 093,01 €
Total	3 864 529,60 €
Résultat reporté	243 680,16 €
Total CUMULÉ	4 108 209,76 €

CLÔTURE D'INVESTISSEMENT

-239 048,85 €

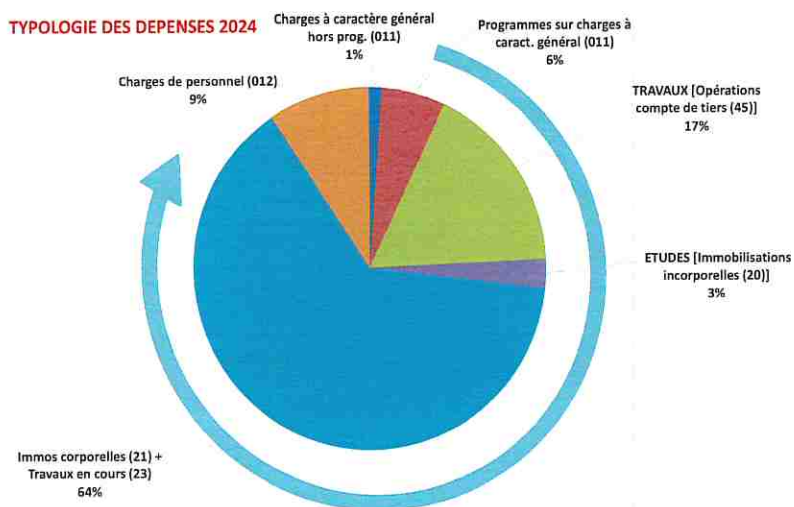
→ Évolution de la structure des dépenses :

ÉVOLUTION ET STRUCTURE DES DÉPENSES CUMULÉES DEPUIS 2020



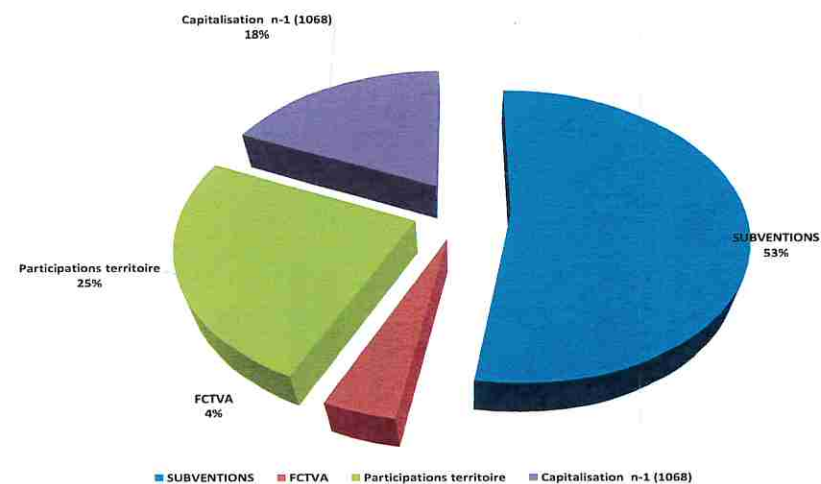
Vue d'ensemble des dépenses

TYPLOGIE DES DEPENSES 2024



Vue d'ensemble des recettes

STRUCTURE DES RECETTES CUMULÉES EN 2024

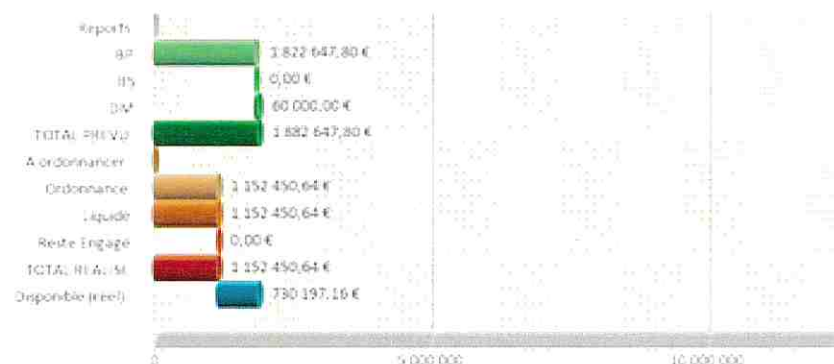


En synthèse,

SYNTHÈSE 2024

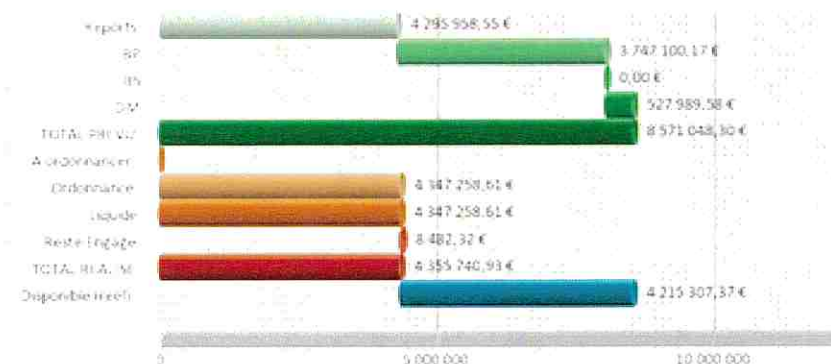
1 152 450,64 €

Dépense Fonctionnement

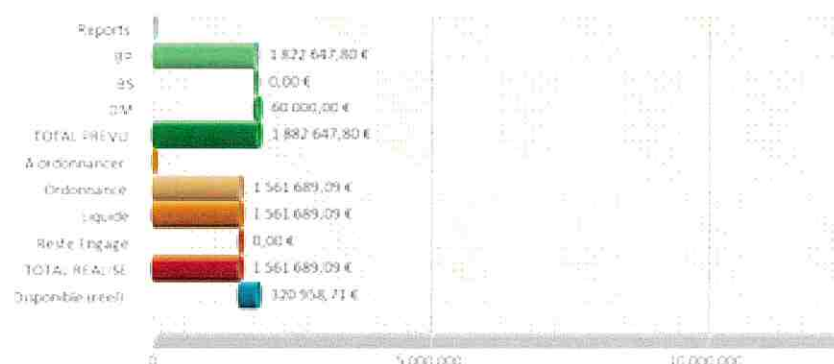


4 347 258,61 €

Dépense Investissement

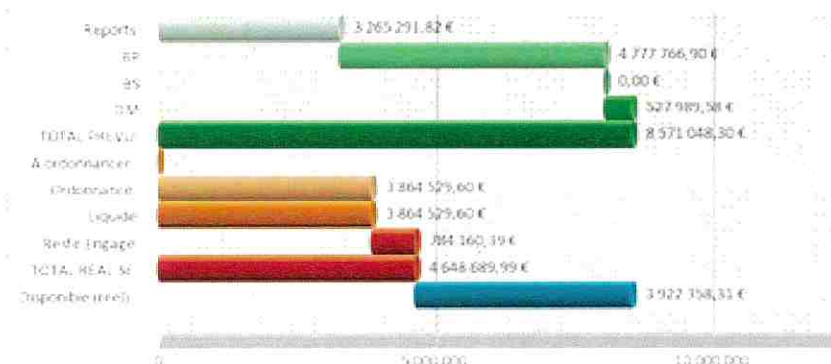


Recette Fonctionnement



1 561 689,09 €

Recette Investissement



3 864 529,60 €

Résultats 2024

Résultats 2024	
Résultat de fonctionnement	409 238.45
Résultat antérieur	243 737.61
Clôture fonctionnement	652 976.06
Résultat d'investissement	-482 729.01
Résultat antérieur	243 680.16
Clôture investissement	-239 048.85
Résultat de clôture	413 927.21 €

Résultat de clôture	413 927.21 €
RAR Dépenses	2 970 008.90 €
RAR Recettes	2 531 829.70 €
Solde des restes à réaliser	- 438 179.20 €
Résultat net de clôture 2024	- 24 251.99 €

3 LES RÉALISATIONS 2024

a / Mise en œuvre du Programme d'Études Préalables (PEP) au PAPI Tech-Albères et prolongation du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

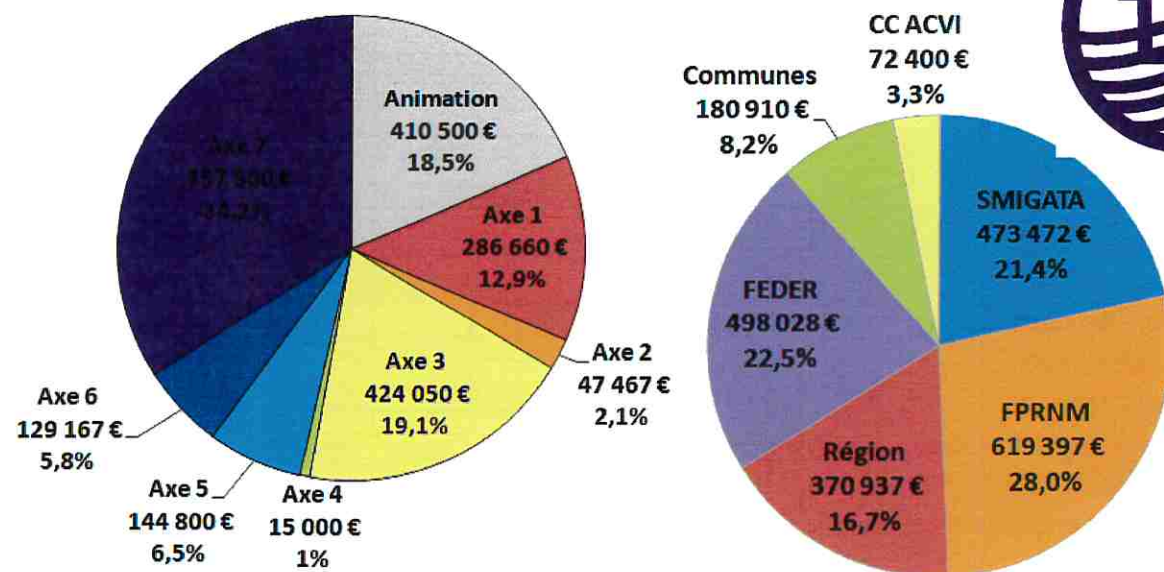
↳ Le Programme d'Études Préalables (PEP) au PAPI Tech-Albères

Approuvé le 20 Août par le Préfet des Pyrénées-Orientales, le PEP constitue la déclinaison opérationnelle du SAGE Tech-Albères et de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondations (SLGRI) des bassins versants du Tech et de la côte rocheuse. Il vise à répondre aux 5 grands objectifs du PGRI Rhône-Méditerranée.

Il comprend 33 fiches-actions réparties selon les sept axes de la prévention des inondations définis par le cahier des charges PAPI 3. L'animation du projet a été classée au sein d'un axe supplémentaire qui lui est dédié.

Les grands axes du programme :

- Axe 0 : l'animation du PAPI (3 actions)
- Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque (8 actions)
- Axe 2 : la surveillance, prévision des crues et des inondations (3 actions)
- Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise (3 actions)
- Axe 4 : la prise en compte du risque d'inondations dans l'urbanisme (3 actions)
- Axe 5 : la réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens (2 actions)
- Axe 6 : le ralentissement des écoulements (4 actions)
- Axe 7 : la gestion des ouvrages de protection hydraulique (7 actions)

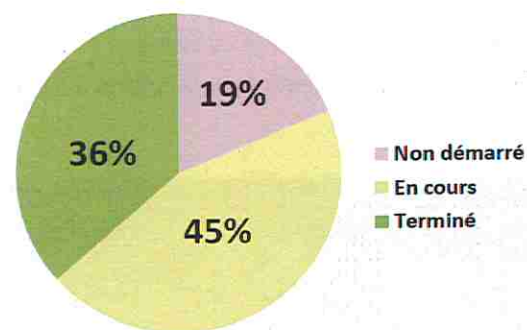


La réalisation de ce programme initialement prévue sur 3 ans, a été prorogée d'un an jusqu'en 2025, elle représente un montant total de 2,36 M€ TTC. Le SMIGATA est maître d'ouvrage de 38 actions (soit près de 90 % du programme) et, au 31/12/2024, 15 opérations étaient terminées, 13 en cours et 7 sont en émergence.

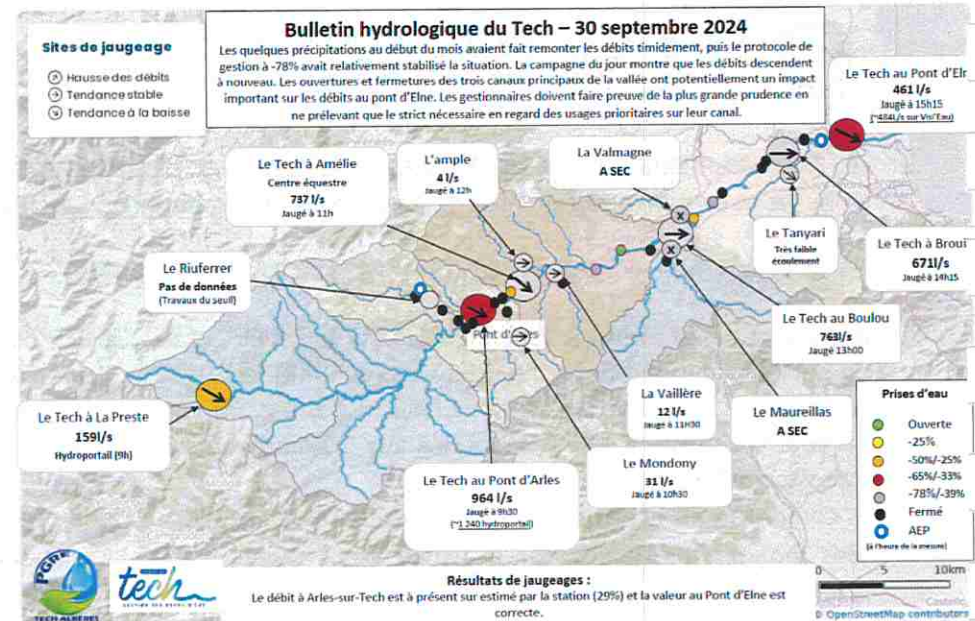
Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)

Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) Tech-Albères a été approuvé par la Commission Locale de l'Eau le 28 mai 2018 à l'unanimité. Il vise le retour à l'équilibre quantitatif du Tech grâce principalement à des mesures permettant de réaliser des économies d'eau (objectif 19,5 Mm3), de mieux connaître la ressource et les besoins ainsi que de mieux gérer les étiages.

Le PGRE au 31/12/2024



Le Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE) a été prolongé en 2024 jusqu'à l'émergence du projet de territoire pour la gestion de l'Eau (PTGE) qui devra intégrer une vision prospective de la ressource tenant compte du changement climatique et des usages (Cf projet EAURizon 2070). Sur le volet économies d'eau, 4 canaux ont pu bénéficier de l'accompagnement du Syndicat cette année, pour des économies d'eau estimées à 725 130m3/an. En ce qui concerne le suivi de la ressource, l'opération compteurs a été lancée. Animation auprès des acteurs et campagnes prospectives de terrain ont été les actions principales pour préparer la mise en place des systèmes de comptage en 2025. Enfin, avec 101 jaugeages, l'année 2024 est la plus intense en jaugeage depuis la signature du PGRE. La mise en place de bulletins de situation tous les 15 jours est une nouveauté qui a permis au groupe de gestion d'étiage de se retrouver deux fois sur le terrain, sur un format davantage orienté partage d'expérience qui a été particulièrement apprécié par les acteurs. Le lien avec la qualité a aussi été renforcé avec un suivi cyanobactéries.



Planing hebdomadaire d'ouverture des canaux de la vallée du Tech

Attention : ouverture du canal peut être différent de la possibilité de l'exercice de l'usage (ex : arrosage potagers uniquement possible de 20h à 21h)

Canal	Cours d'eau	Ouvertures/usages	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Mac Plana	Riuferrer	1 crénneau potagers	Lun 17h à mar 12h						
Lavisse	Riuferrer	Fermé							
Forge d'Arles	Riuferrer	1 crénneau agricoles 2 crénneaux potagers			Mer 0h-12h Mer 0h-12h		Ven 0h-12h Ven 0h-12h		
Baillie Caline	Tech	chômage jusqu'au 01/05							
Pont Neuf	Tech	1 crénneau potagers		Mer 12h à mar 10h					
Jaubert	Tech	1 crénneau potagers				Jeu 17h à ven 12h			
Séguin / Can Day	Mondomy	2 crénneaux potagers	Lun 18h-20h			Jeu 18h-20h			
Forges d'Amélie	Tech	2 crénneaux potagers	Lun 18h-20h			Jeu 18h-20h			
Caret, Starmes, Forge, Thiller	Tech	Fermé pour travaux							
Les Vignasses	Vallière	1 crénneau potagers 2 crénneaux agricoles	Lun 17h à mar 12h						
Le Palau, Ambulicaires	Tech	chômage jusqu'au 01/04							
Saint Jean Pila de Cors	Tech	chômage jusqu'au 01/04							
Monts del Bosc Las Parets (Boussou)	Tech	1 crénneau potagers 1 crénneau agricoles					Ven 18h à sam 18h Ven 18h à sam 18h		
Clapère (Counou)	Maureillas	Fermé							
Albères	Tech	-65%				-65% en continu			
Pas d'en Negre / Salita (Boussou d. A.)	Tech	-65%				-65% en continu			
Palau del Vêre	Tech	-65%				-50% en continu	Ven 18h-20h		
Ortaffa	Tech	2 crénneaux agricoles 1 crénneau potagers	Lun 7h à mar 7h			Jeu 7h à ven 7h Ven 20h-21h			
Elne	Tech	Fermé				test mise en charge			
Argols	Tech	Fermé							
Rech Mayral	Riberette	1 crénneau agricoles 1 crénneau potagers	Lun 7h à mar 7h		Mer 0h à 17h		Ven 0h à sam 0h Ven 18h-20h		

Sécheresse 2022-2024

2024 est la troisième année consécutive de la sécheresse historique qui touche les Pyrénées Orientales. Les agents du Syndicat ont été intensément mobilisés sur notamment le suivi hydrologique accru, la réalisation de jaugeages, la publication de bulletin hydrologiques, l'organisation de réunion de gestion d'étiage et la participation aux différentes réunions de crise départementales. Les conditions hydrologiques particulièrement défavorables ont conduit le groupe de gestion d'étiage à mettre en place des calendriers de tours d'eau correspondant à des diminution de -65% et 78% des prélèvements, en plus des calendriers de tours d'eau -25% et -50% qui existaient déjà.

Cette année, en relation avec les très faibles débits, le Syndicat a aussi mis en place un suivi des cyanobactéries dans le Tech afin d'approfondir le sujet du lien qualité/quantité et être en capacité d'alerter les communes en cas de proliférations trop importantes. Pour cela il a fait appel au laboratoire Microbia ce qui a abouti à la co-conception d'une méthode agile et rapide pour évaluer le niveau de risque.



En 2024, le syndicat du Tech a poursuivi sa campagne d'information sensibilisation auprès du grand public sur la base de la campagne 2023.

➔ Objectifs : impliquer les mairies et sensibiliser les citoyens
Chaque geste compte et nous sommes tous responsables!



Les principaux visuels de la campagne

Tenue d'un stand dans le cadre de la manifestation ARAVIA 2024 (CC du Vallespir)



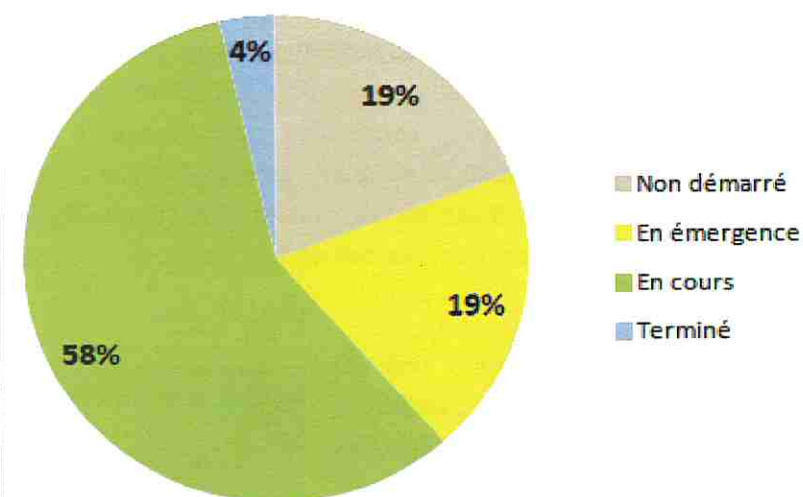
b/ Mise en œuvre du SAGE Tech-Albères

Initié dès 2007 et approuvé 10 ans plus tard, le SAGE Tech-Albères est le document de planification du territoire qui fixe les grandes orientations en matière de gestion quantitative de la ressource en eau, milieux aquatiques, qualité de l'eau, risques d'inondations et gouvernance de l'eau. Depuis 2017, le SAGE est donc mis en œuvre ce qui se traduit par une obligation de compatibilité des projets (travaux, aménagement,...) à ses prérogatives. Ceci est notamment vérifié dans le cadre des avis sur les projets donnés par la Commission Locale de l'Eau sur demande de la DDTM. En 2024, 11 avis ont été donnés par la CLE sur des projets d'aménagement (lotissements, ZAC,...), des prélèvements agricoles ou bien des projets d'assainissement. L'objectif étant que les projets prennent bien en compte et répondent efficacement aux grands enjeux de l'eau dans la vallée.

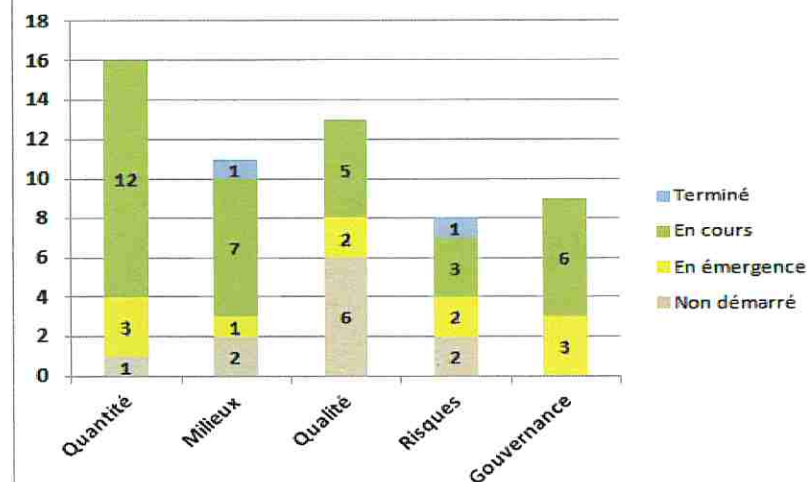
La mise en œuvre du SAGE se traduit aussi par la réalisation d'actions opérationnelles, portées par le SMIGATA et autres maîtres d'ouvrages locaux (actions PGRE, connaissance des ressources et des prélèvements, économies d'eau, ressources alternatives, restauration des cours d'eau et des zones humides, actions PAPI, communication,...). Au 31/12/2024, 62% des mesures du SAGE sont en cours ou terminées. Il s'agit principalement des mesures prioritaires identifiées sur les enjeux Quantité et Milieux.

À noter que durant l'année 2024, l'actualité sécheresse a mobilisé une partie des moyens humains normalement dédiés à l'animation du SAGE, ce qui a retardé la concrétisation de certains projets et l'organisation de réunions de travail. Une séance plénière de la CLE a néanmoins été planifiée le 15 janvier 2025.

Avancement des 56 mesures du SAGE

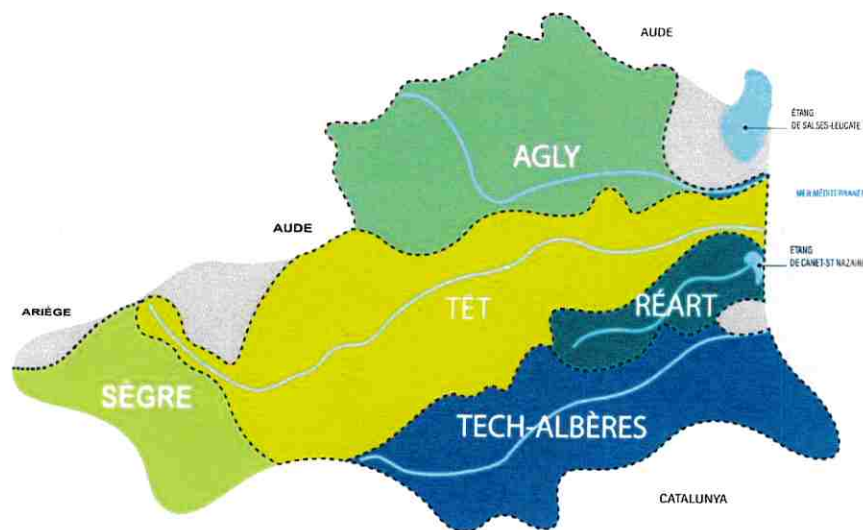


Avancement des mesures du SAGE par enjeu



► EAU'rizon 2070

Le Syndicat du Tech avec l'Agly, la Têt, le Sègre et le Réart ont lancé le projet Eau'rizon 2070 en 2023 pour des solutions d'adaptation au changement climatique. Si de nombreuses actions ont été mises en œuvre depuis 2023 avec d'importants progrès dans la gestion de la ressource en eau, notamment dans le cadre des PGRE, les sécheresses 2022-2023-2024 montrent que cela ne suffit pas.



C'est pourquoi, afin de voir plus loin et plus large, le Syndicat du Tech avec les 4 autres structures de bassin versant (Agly, Têt, Réart, Sègre), ont lancé en mars 2022 le projet Eau'rizon 2070. Le marché a été attribué en avril 2023 au groupement SUEZ ETHICS et la première phase d'état des lieux a été réalisée. En 2024, le diagnostic de vulnérabilité du territoire au changement climatique a été réalisé (quel impact sur les ressources en eau et sur les inondations ?). Puis une première série de tables rondes sur les territoires

des 5 vallées ont été organisées afin de présenter l'état des lieux et travailler aux solutions à mettre en place. Cette concertation est ouverte au plus grand nombre : élus, usagers, associations, activités économiques,... et va continuer en 2024-2025. La volonté politique de ce projet est de fédérer sur un constat partagé et des projections factuelles pour que tous les acteurs puissent s'en saisir et programmer l'adaptation du territoire.

Le projet permettra :

- d'évaluer l'impact du changement climatique sur les ressources en eau et sur les inondations
- de réaliser de la prospective et construire des scénarios pour dimensionner les futurs possibles
- de recherche des solutions avec analyse coûts/bénéfices + impacts environnementaux
 - Marges d'économies d'eau restantes (irrigation & agriculture, eau potable, tourisme, industrie et autres activités socio-économiques)
 - Ressources complémentaires (réutilisation des eaux de stations d'épuration, zones humides, stockages, recharge artificielle des nappes, désalinisation,...)
 - Adaptation des pratiques (agriculteurs, collectivités, entreprises, particuliers,...)
 - Urbanisme et démographie : jusqu'où peut-on aller ?
- de choisir une stratégie globale ou par bassin versant
- de lister des actions opérationnelles à engager par bassin (les PGRE en cours depuis 2013, principalement axés sur les travaux économies d'eau, évolueront en PTGE afin d'intégrer des actions d'adaptation au changement climatique)

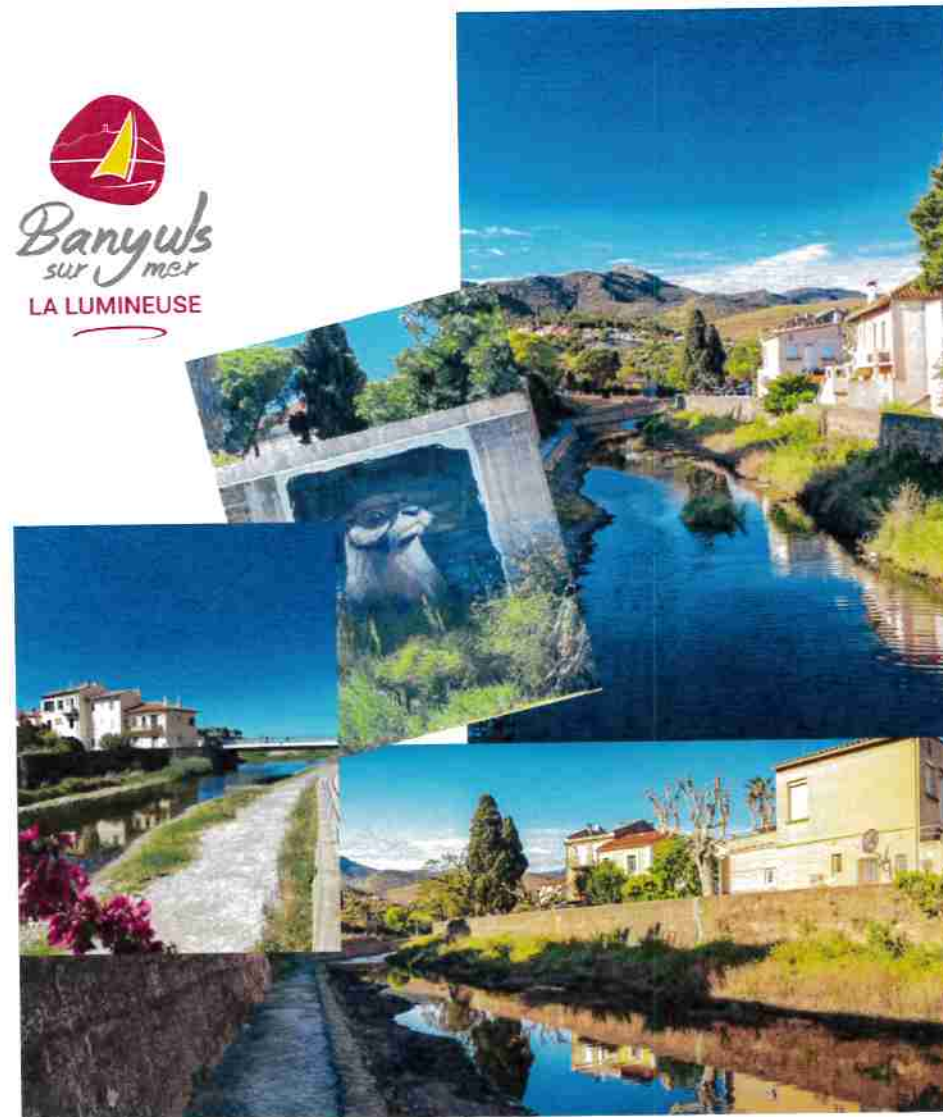
► Restauration Écologique de la Baillaury aval dans la traversée urbaine de Banyuls sur Mer

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, et de deux appels à projets respectivement de l'Agence de l'Eau en faveur de l'Eau et de la Biodiversité et de la Région sur la revalorisation des milieux aquatiques urbains, un projet conjoint de la commune de Banyuls sur Mer et du SMIGATA a pu être lancé en 2022. Cette réalisation qui a été réalisée sur 2 ans s'est achevée au mois d'avril 2024 concerne la restauration écologique de la Baillaury aval au niveau de la traversée urbaine avant l'embouchure en mer.

En effet, pendant des années, le lit de la rivière était chaque année nivelé afin de pouvoir servir de parking au détriment du fonctionnement naturel de cours d'eau méditerranéen et de la biodiversité associée. Aussi, un projet d'envergure a été lancé pour une renaturation de la partie aval du fleuve avant son embouchure. Les travaux ont consisté en :

- la renaturation de la partie aval sur 900m de linéaire avec la mise en place d'un lit emboîté permettant l'arrêt des nuisances liées au parking. Il comporte un lit d'étiage étroit et méandrique qui concentre les écoulements en période d'étiage et un lit moyen constitué par une berge basse végétalisée supportant un cheminement piéton,
- la restauration d'une végétation rivulaire fonctionnelle et adaptée aux conditions climatiques (la végétation endémique a été privilégiée),
- la restauration du grau avec la création d'une zone humide favorable à la présence d'émyde lépreuse, d'oiseaux et de poissons en lien avec la mer.

Les travaux, sous maîtrise d'œuvre de GAXIEU et BIOTEC, sont réalisés par les entreprises TDA, Jimenez construction et Paysages Catalans EURL. Le montant global de l'opération s'établit à 1 000 210€ TTC avec le soutien financier de :



➡ Après travaux

► RESTAURATION PHYSIQUE ET ÉCOLOGIQUE DU TANYARI AVAL À PALAU DEL VIDRE

Le Tanyari, petit cours d'eau des Pyrénées-Orientales qui naît de la confluence de plusieurs ruisseaux, le ruisseau de Villelongue, le Correc de Campaler et la rivière de Laroque, est à l'origine d'inondations importantes en pied de bassin dues aux conditions climatiques et topographiques particulières.

Pour réduire ces débordements, le cours d'eau a subi une forte artificialisation (curages, protections de berge) qui a eu pour conséquence une forte diminution du potentiel écologique du milieu, caractérisée par un appauvrissement de la diversité écologique.

Les deux objectifs majeurs du projet sont les suivants :

→ La restauration écologique du cours d'eau afin de redonner un aspect et un fonctionnement naturel au cours d'eau, renforcer la biodiversité par l'augmentation de la diversité des faciès d'écoulements qu'il présente et assurer une continuité écologique longitudinale (circulation des poissons, transport de sédiments) et latérale (disponibilité de zones d'expansion des crues, ripisylve adaptée aux conditions locales et équilibre sédimentaire) suffisante pour lui conférer un potentiel écologique satisfaisant. Ce cours d'eau a été fortement artificialisé, chenalisé et appauvri d'un point de vue biologique. Ces aménagements permettront par ailleurs une amélioration de la qualité des eaux.

→ La réduction des débordements vers Palau-del-Vidre afin de permettre le passage avant débordement, de la crue d'occurrence trentennale dans le Tanyari en modifiant la géométrie du lit mineur pour recréer un lit moyen et protéger les zones à enjeux contre les érosions latérales par des techniques de génie végétal ou mixte.



FICHE PROJET

Linéaire concerné : 2.5 km

Foncier : 20 parcelles riveraines concernées pour 11 propriétaires dont 3 indivis

Montant prévisionnel du projet : 2.4M€ révisé en 2023 à 3.6M€

Historique :

≤ 2018 : la commune portait les études préalables

≥ 2018 transfert de la compétence GEMAPI au SMIGATA et reprise du dossier
08-09/2018 Enquête publique

07/12/2018 : Autorisation environnementale + Déclaration d'Intérêt Général (DIG)

26/02/2019 : Déclaration d'utilité publique (DUP)

20/03/2019 : Recrutement d'un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (Cabinet GAXIEU)

17/07/2019 : Convention d'Aide avec l'Agence de l'Eau (appel à projets GEMAPI)

07/2019 : Recrutement du maître d'œuvre (HYDRATEC / SETEC)

2019-2021 : Négociation foncière amiable (9 compromis de vente signés)

23/07/2020 : Arrêté de cessibilité

28/09/2020 : Contentieux intenté par un riverain (Etat/DUP + SMIGATA)

21/12/2020 : Ordonnance d'expropriation + saisine du juge pour les 4 parties de parcelles dont l'acquisition amiable n'a pas été possible

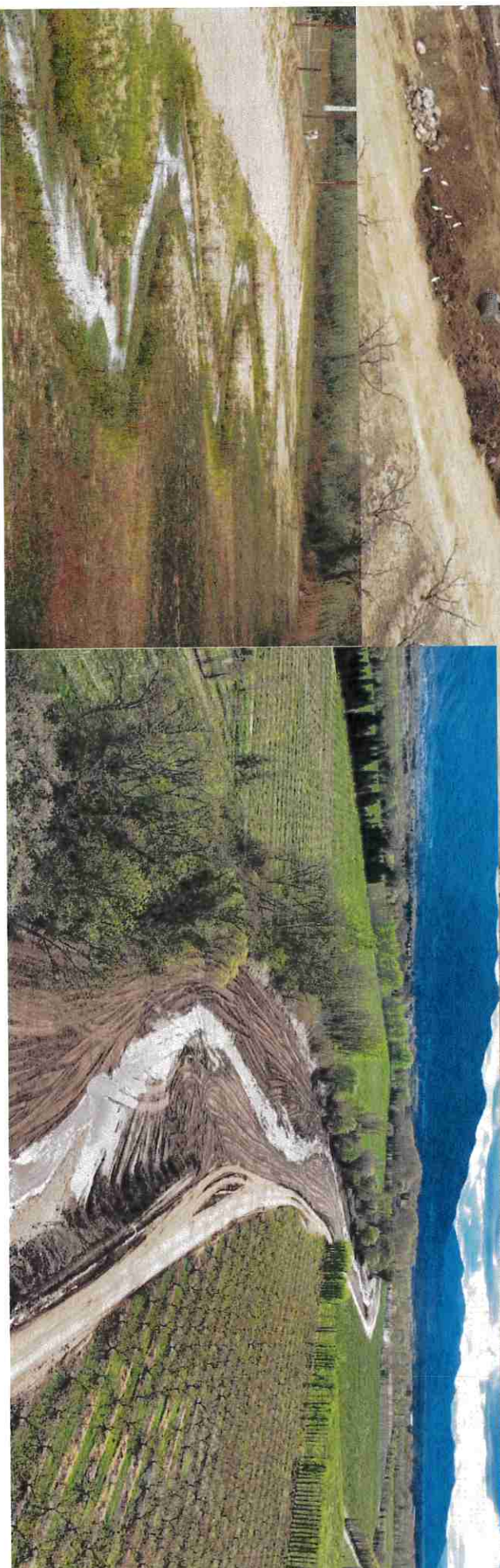
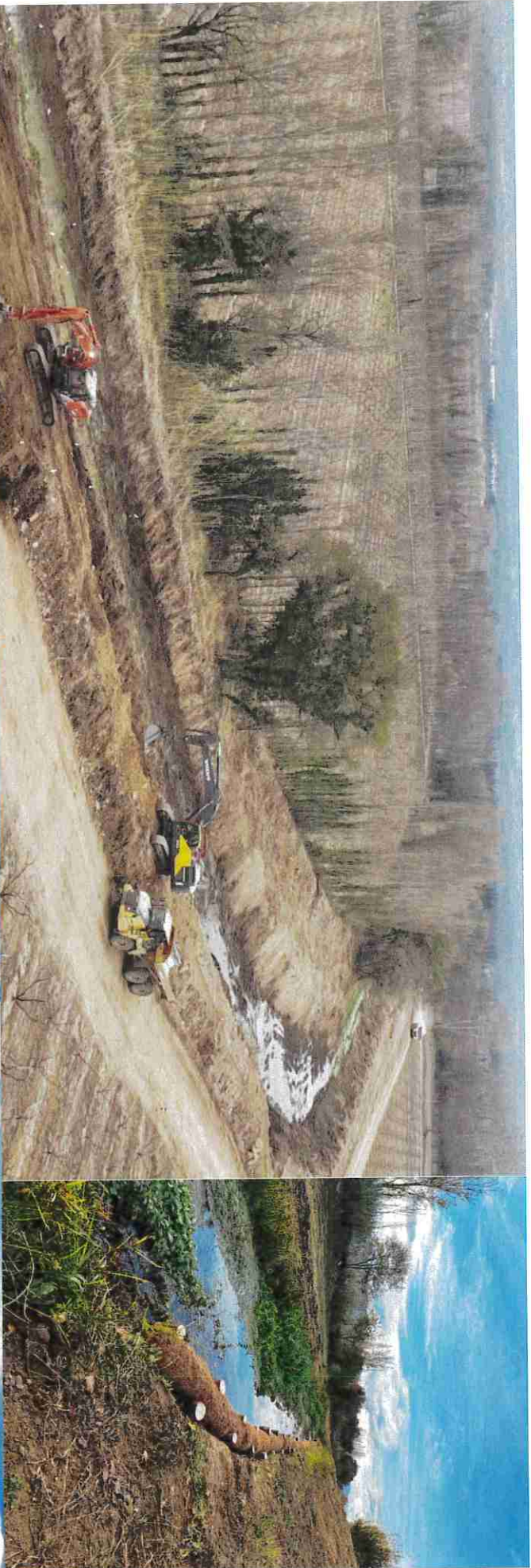
12/04/2022 : Fin de la procédure d'expropriation et 09/2023 prise de possession des terrains d'emprise

20/09/2023 : Attribution du marché de travaux à l'entreprise TDA

→ **durant toute l'année 2024, le projet a suivi son cours et les travaux se sont poursuivis...**



L'Agence de l'Eau apporte un soutien financier à cette opération à hauteur de 1.6M€, un complément a été obtenu en 2023 avec renfort de la Région et du département.



► Réhabilitation multifonctionnelle d'une ancienne gravière à Villelongue dels Monts

La réhabilitation de l'ancienne gravière des Baixos à Villelongue dels Monts fait l'objet d'un grand intérêt du Syndicat depuis 2021 suite à plusieurs études stratégiques sur les zones humides et l'expansion des crues. Une première phase d'expérimentation devait être lancée en février 2024 pour analyser le fonctionnement hydrologique de cet ancien site d'extraction de matériaux par injection d'eau via le canal de Palau del Vidre mais la décision préfectorale approuvant sa réalisation a été attaquée par FNE.

Malgré ce contre temps, le Syndicat a poursuivi le projet en obtenant des subventions de l'Agence de l'Eau, de la Région et du Département pour recruter un maître d'œuvre à l'été 2024.

Ce projet est innovant avec une approche multifonctionnelle et multiusage sur une surface conséquente de 25 ha. Il s'agit en effet d'allier restauration et préservation de zones humides sur les secteurs les plus sensibles écologiquement avec stockage d'eau pour l'irrigation sur les zones ayant moins d'enjeux écologiques. Les bénéfices attendus par le Syndicat sont nombreux avec un soutien à l'agriculture et aux pompiers pour la DFCI, l'expansion de crue, la recharge des nappes souterraines, la biodiversité, l'épuration de l'eau, le soutien du Tech en basses eaux...

Un inventaire faune/flore sur 4 saisons a été lancé en septembre 2024 pour appréhender au mieux les enjeux écologiques du site et adapter les aménagements en conséquence. Des analyses de sols vont également permettre d'affiner le dimensionnement du projet sur cet ancien site industriel dont les terres ont été remaniées. Un suivi des niveaux d'eau de surface et des nappes va aussi être mis en place.



→ L'ancienne gravière vue d'en haut



→ Stockage naturel dans la zone humide

d/ Les études

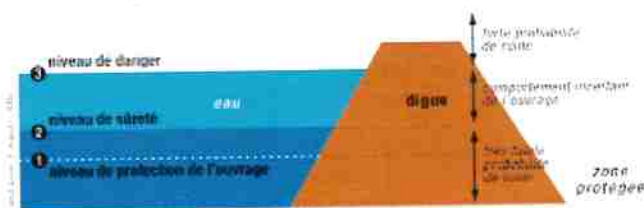
ÉTUDE PRÉALABLE À LA DÉFINITION DE POTENTIELS SYSTÈMES D'ENDIGUEMENT SUR 2 OUVRAGES CLASSÉS

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a lancé fin 2022 une étude visant à dresser un état des lieux hydraulique et structurel du fonctionnement de deux ouvrages précédemment classés (digues de classe C selon la réglementation de 2007). Pour chacun, une première étape a permis de vérifier si les ouvrages étaient susceptibles de constituer un système d'endiguement cohérent sur un plan hydraulique et justifiable sur un plan structurel (en l'état actuel).

Pour la digue située sur la commune de Saint-Jean-Pla-de-Corts, les investigations menées en 2023 ont démontré que ses caractéristiques ne permettent pas d'envisager un classement en tant que système d'endiguement. Cette conclusion se justifie notamment par sa constitution, la présence nombreux désordres, un risque d'érosion et de rupture.

Pour la digue située sur la commune de Maureillas-las-Illas, il a été démontré en 2024 que ses caractéristiques permettent un classement en tant que système d'endiguement. Une étude de dangers a donc été réalisée sur cet ouvrage et un dossier de demande d'autorisation en tant que système d'endiguement est envisagé par le Syndicat.

Cette opération, d'un montant de 101 596 € TTC, a bénéficié du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 50%) et de la Région Occitanie (20%).



1 2 3 Données techniques issues de l'étude de dangers. Le niveau de protection de l'ouvrage ne peut pas être supérieur au niveau de sûreté.



Digues faisant l'objet de l'étude à Saint-Jean-Pla-de-Corts (ci-dessus) et à Maureillas-las-Illas (ci-dessous).



ÉTUDE DE LA STABILITÉ DES 4 BARRAGES DU BASSIN VERSANT DE LA BAILLAURY À BANYULS SUR MER

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a lancé en 2022 une étude visant à étudier la stabilité de quatre ouvrages situés sur le bassin versant de la Baillaury. Ils ont été construits suite aux inondations d'octobre 1987 afin de limiter le transport solide et de contribuer à écrêter les crues. Une expertise menée en 1993 a démontré l'impact très modéré de ces ouvrages sur l'écrêtement du pic de crue dans la zone urbanisée de Banyuls-sur-Mer. En 2020, une étude sur le transport solide des fleuves côtiers a mis en avant d'une part le déficit sédimentaire de la Baillaury et ses conséquences, et d'autre part, le rôle d'obstacle à la continuité sédimentaire joué par ces ouvrages.

L'analyse de la stabilité de ces ouvrages (notamment au travers d'une campagne de sondages géotechniques) a démontré l'absence de désordres structurels majeurs mais également l'instabilité des barrages au renversement et au glissement (en situation actuelle = engravés, mais également dans une situation d'entretien = désengravés). Deux scénarios de travaux ont été proposés et chiffrés sommairement :

- le renforcement des ouvrages en vue de leur conservation (estimé plus de 1,5 M € TTC)

- la démolition des ouvrages (estimée à près de 660 000 € TTC)

L'analyse des conséquences de leur éventuelle rupture a mis en avant l'existence d'un sur-risque non négligeable en cas de rupture des barrages sur les hameaux situés à l'aval.

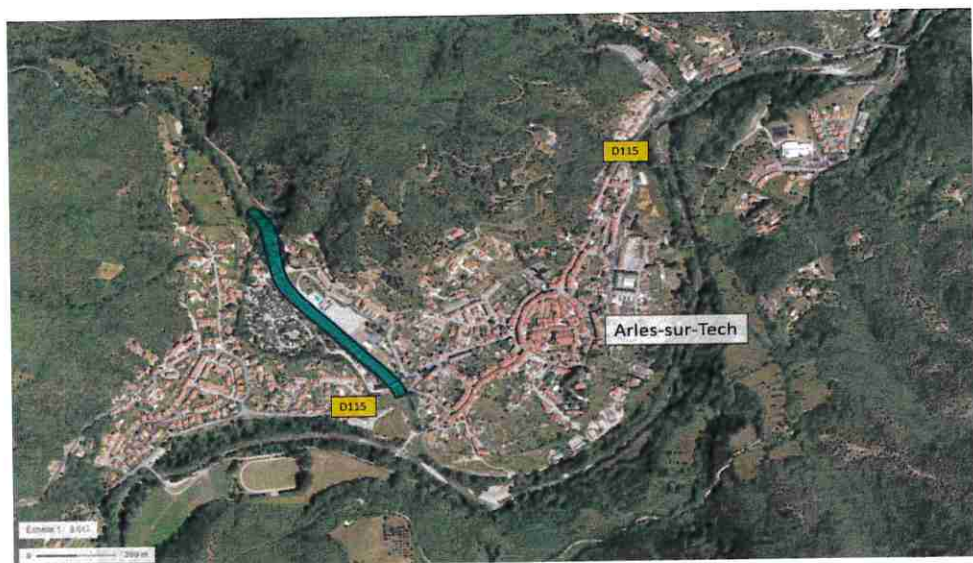
La commune doit désormais statuer sur le devenir de ces 4 ouvrages en fonction des risques, des coûts, et des éventuels usages de chacun.

Cette opération, d'un montant de 100 848 € TTC, a bénéficié du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 50%) et de la Région Occitanie (20%).



Illustrations des barrages dont la stabilité est étudiée : barrage amont sur le Terveau et barrage aval sur le Terveau

EXPERTISE HYDRAULIQUE DES OUVRAGES DU RIUFERRER DANS LA TRAVERSÉE D'ARLES SUR TECH



► Contexte

Les seuils enfouis lors de leur création en 2008, dans le cadre des travaux du PAPI I réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale, ont fait l'objet de malfaçons constructives. Les affouillements constatés sont de nature à remettre en question la fonction initiale des seuils en matière de stabilisation du profil en long au sein d'un chenal endigué sachant que les ouvrages latéraux en deviennent vulnérables à une crue.



Endommagement des ouvrages

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a lancé en octobre 2023 une opération de maîtrise d'œuvre complète (des études préalables jusqu'à l'encadrement des travaux) qui doit permettre d'aboutir à des travaux de reprise des ouvrages de correction torrentielle du Riu Ferrer présent dans la traversée d'Arles-sur-Tech.

Ce tronçon a fait l'objet de travaux en 2008, dans le cadre d'un précédent PAPI. Malheureusement, les seuils de correction torrentielle dont le rôle est de maintenir le profil en long et de contribuer à la stabilité des ouvrages latéraux (chenalisation du cours d'eau) sont aujourd'hui menacés par des problématiques d'affouillement et de vieillissement du béton liées notamment à des malfaçons lors de ces travaux. Cela contraint aujourd'hui le SMIGATA (responsable de ces ouvrages depuis le transfert de la compétence GEMAPI) à envisager la reprise des ouvrages endommagés. Les phases d'étude de cette opération de maîtrise d'œuvre visent à proposer des solutions d'aménagement et/ou de gestion permettant une sécurisation des ouvrages latéraux de protection contre le risque érosion et le risque inondation dans la traversée urbaine du Riu Ferrer à Arles-sur-Tech.

Cette opération (phases d'études de l'opération de maîtrise d'œuvre complète), d'un montant de 80 000 € TTC, bénéficie du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 42% + Fonds vert - 8 %) et de la Région Occitanie (20%). Elle devrait s'achever en 2025.



Vue d'ensemble du tronçon concerné

ÉTUDE DES POSSIBILITÉS DE RÉDUCTION DE L'INONDABILITÉ DE LA MARTINE BASSE À BANYULS SUR MER

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a lancé fin 2022 une mission d'expertise sur le quartier de la Martine basse sur la commune de Banyuls-sur-Mer. Ce secteur apparaît comme particulièrement exposé aux crues de la Baillaury et cumule de nombreux facteurs aggravant : dépression topographique en pied de versant, en amont immédiat du remblai SNCF constituant un verrou hydraulique, berge opposée surélevée, zone de confluence d'un cours d'eau torrentiel de cuvette.

L'étude réalisée s'est donc attachée à analyser les débordements de la Baillaury sur ce secteur puis à proposer et à comparer différents scénarios d'aménagement susceptibles de permettre une réduction de l'inondabilité du secteur. Ils ont été chiffrés sommairement, ont été analysés dans le cadre d'une analyse coûts/bénéfices et les éventuels freins à leur réalisations ont été détaillés (procédure réglementaire, contraintes foncières, acceptabilité, etc.). A l'issue de cette expertise, la commune a pu retenir une solution. Les scénarios correspondant à des aménagements lourds (digue, abaissement de voirie, élargissement d'un pont, etc.) ont été écartés car compte tenu des bénéfices attendus, des coûts engendrés et des contraintes générées, ils n'apparaissaient pas avantageux. La délocalisation n'a pas été jugée pertinente sur ce secteur. Il a donc été proposé dès 2024 aux habitants de ce quartier de souscrire à une opération de réduction de la vulnérabilité du bâti (diagnostic + travaux). En complément, la commune de Banyuls-sur-Mer optimisera le réseau pluvial afin d'empêcher les remontées d'eau en provenance de la Baillaury au travers de ses canalisations.

Cette opération, d'un montant de 33 450 € TTC, a bénéficié du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 42%) et de la Région Occitanie (20%). Elle s'est achevée fin 2023.



Illustration des débordements de la Baillaury sur le secteur de la Martine Basse pour une crue d'occurrence trentennale (Q_{30})

(source : étude pour la restauration physique et écologique du secteur aval de la baillaury - Agerin 2019)

DIAGNOSTICS DE LA VULNERABILITE DU BATI DANS LE QUARTIER DE LA MARTINE BASSE A BANYULS-SUR-MER

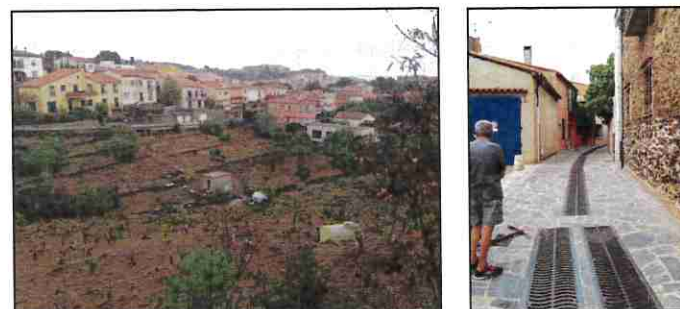
Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI), le Syndicat du Tech (SMIGATA) a souhaité initier une démarche de réduction de la vulnérabilité des bâtiments situés en zone inondable. Pour cela, il a missionné le bureau d'études OSGAPI pour la réalisation de diagnostics individuels. Dans un premier temps, ces diagnostics sont proposés aux propriétaires des habitations situées dans un quartier de la commune de Banyuls-sur-Mer identifié comme secteur pilote au vu de sa forte exposition.

Le diagnostic proposé consiste à réaliser avec chaque propriétaire une visite de son logement (échanges sur les inondations vécues, identification des voies d'entrée d'eau, réalisation de levés altimétriques des seuils d'entrée et des différents éléments vulnérables, estimation des hauteurs d'eau potentielles sur chacun des espaces de l'habitation, discussion autour des améliorations envisageables, etc.). A l'issue de cette visite, un rapport individuel sera produit et aura pour objectif de dresser un état des lieux complet de l'exposition du logement face au risque, puis d'accompagner son propriétaire vers la réalisation de travaux d'amélioration du bâti qui permettront de le rendre moins vulnérable. Les mesures prescrites lors du diagnostic pourront être considérablement subventionnées.

Cette opération, d'un montant de 11 040 € TTC, bénéficie du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 50%), de la Région (20%) et du Département (10%). Elle devrait s'achever en avril 2025.



ÉTUDE DE FAISABILITE D'UN BASSIN DE RETENTION SUR LE SECTEUR DE LA GALERE A COLLIOURE



Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a souhaité étudier les phénomènes de ruissellement à l'échelle du bassin versant du Cagareil (9ha) sur la commune de Collioure et la faisabilité d'un projet de bassin de rétention. Cette étude devra permettre de déterminer le débit acceptable en aval de la voie SNCF (sans que les débordements ne deviennent préjudiciables) et d'envisager plusieurs scénarii d'aménagement pour l'éventuel bassin de rétention, puis en étudier les coûts. Elle s'attachera aussi à définir le dimensionnement des ouvrages permettant de réguler le débit en sortie du bassin, et à estimer quel serait le gain hydraulique (abaissement de la ligne d'eau) attendu en aval de la voie ferrée, au droit des enjeux.

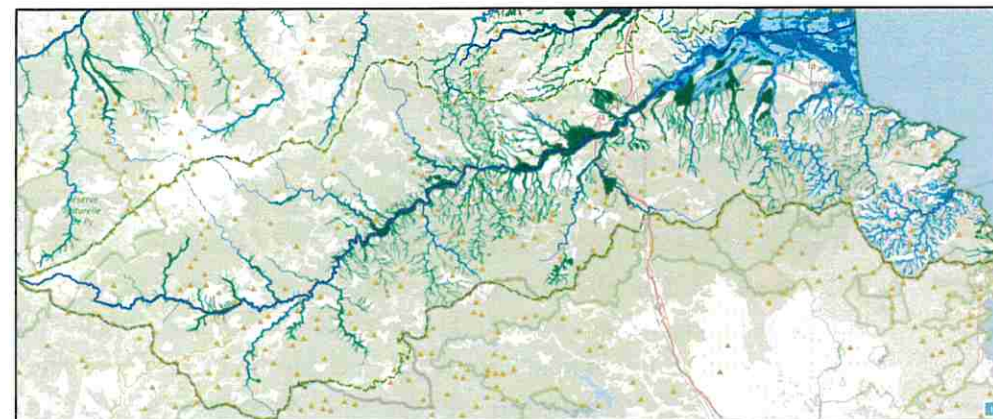
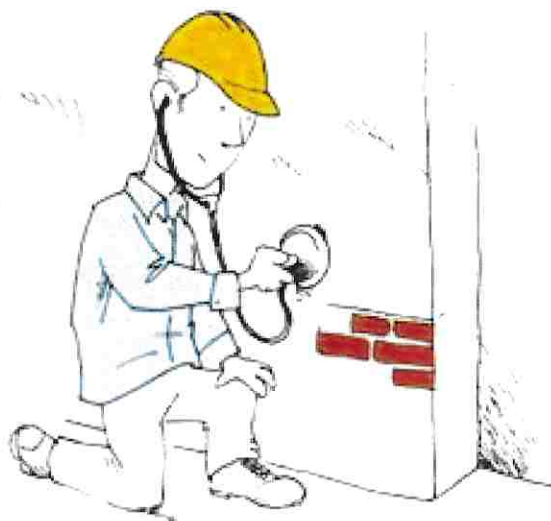
En fonction des résultats de cette étude, la création d'un bassin de rétention pourrait être envisagée dans le cadre du PAPI à venir afin d'améliorer la gestion des écoulements sur ce secteur et d'atténuer les débordements dommageables dans le centre urbain de Collioure lors des précipitations intenses.

Cette opération, d'un montant de 32 064 € TTC, bénéficie du soutien financier de la Région (20%). Elle devrait s'achever en juin 2025.

ÉTUDE PRE-OPERATIONNELLE A UNE OPERATION DE REDUCTION DE LA VULNERABILITE

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a souhaité lancer un véritable diagnostic de la vulnérabilité du territoire au travers de la reprise et de l'approfondissement du recensement des enjeux en zone inondable existant. En effet, lors d'un précédent PAPI, des études avaient été menées sur les zones inondables de 11 communes du Tech Aval situées entre le seuil de Nidoleres et l'embouchure du Tech (en 2009 et 2010). Dans le contexte actuel de multiplication des événements climatiques extrêmes, le Syndicat a souhaité que cette réflexion soit étendue à l'ensemble du bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères. En parallèle de cette analyse territoriale, des diagnostics pilotes seront réalisés sur des habitations, établissements publics ou à caractères vulnérables, et des activités économiques.

Cette opération, d'un montant prévisionnel de 108 000 € TTC, bénéficie du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 50%), de la Région (20%) et du Département (10%). Elle devrait s'achever à l'été 2025 et permettre le déploiement d'un vaste programme de réduction de la vulnérabilité des habitations, des bâtiments publics ainsi que des activités économiques lors du PAPI complet



Cartographie des zones inondables du territoire à investiguer dans le cadre de l'étude



COMMENT RÉDUIRE LA VULNÉRABILITÉ DE SA MAISON AUX INONDATIONS?

Arrimer les cuves (gaz ou fioul) et les rendre étanches pour éviter qu'elles soient emportées ou qu'elles polluent durablement la zone.

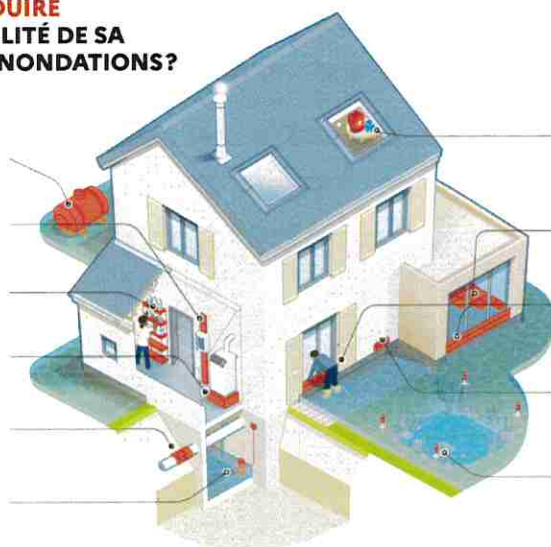
Sécuriser le circuit électrique. Créer un réseau séparatif pour les pièces inondables, placer les équipements électriques hors d'eau, favoriser les prises de courant en hauteur dans la mesure du possible.

Stocker hors d'eau les produits polluants pour éviter leur dispersion lors de l'inondation.

Rehausser les systèmes de chauffage (chaudière par ex.) ou les installer dans une pièce non inondable afin d'assurer leur fonctionnement pendant et après l'inondation.

Installer des clapets anti-retour sur le réseau d'eaux usées pour empêcher les eaux usées de remonter à l'intérieur de l'habitation.

Installer une pompe submersible dans les sous-sols (ou au-dessus du niveau inondable) et reliée à une source d'énergie sécurisée, pour évacuer l'eau plus rapidement après l'inondation.



Amenager une zone refuge en hauteur, accessible de l'intérieur et munie d'un accès vers l'extérieur (fenêtre de toit, balcon) pour permettre l'évacuation par les secours. On y place le kit d'urgence 72 heures.

Remplacer les revêtements de sol en utilisant des matériaux peu sensibles à l'eau.

Installer des batteuses sur les portes pour limiter les entrées d'eau et de boue dans l'habitation (hauteur maximale 80 cm pour éviter des pressions trop fortes sur l'habitation).

Occulter (boucher) les aérations basses en cas d'alerte pour empêcher l'infiltration d'eau, mais bien les rouvrir après pour l'aération de l'habitation.

Baller les piscines ou bassins à hauteur d'au moins 1,10 m pour permettre de visualiser leur emplacement même pendant la crue.

ÉTUDE DES POSSIBILITES D'INSTRUMENTATION DES BASSINS VERSANTS DES AFFLUENTS DU TECH ET DES FLEUVES COTIERS

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a souhaité mener une réflexion quant à la possibilité d'installer des stations de surveillance des cours d'eau et d'améliorer la prévision des crues sur les cours d'eau qui ne sont pas couverts par le service Vigicrues. Six bassins versants ont été investigués afin de définir leur temps de réaction, de déterminer si un système d'alerte local et/ou un système d'anticipation des crues est envisageable et le cas échéant, d'identifier les sites sur lesquels le matériel pourrait être installé. Des visites de terrain ont eu lieu en octobre 2024. Il ressort de cette analyse que trois fleuves côtiers présentent un réel intérêt (de nombreux enjeux inondables pour des crues de l'ordre de Q_{10}/Q_{20} et un temps d'anticipation suffisant pour permettre la mise en place de mesures opérationnelles) : la Riberette, la Massane et la Baillaury. Une réflexion doit désormais être menée au sein de la structure pour décider de l'installation ou non du matériel nécessaire sur ces cours d'eau.

Cette opération, réalisée en régie avec l'assistance du service de prévision des crues, n'a pas engendré de dépenses.



Site potentiel d'implantation d'une station de surveillance des crues sur la Massane (à côté) et sur la Baillaury (au dessus)

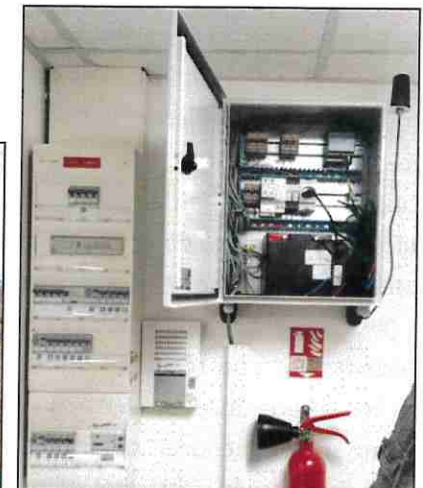
MISE EN PLACE D'UN SYSTEME DE SURVEILLANCE DES CRUES DU RIBERAL A CERBERE

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a souhaité installer un système de surveillance des crues du Riberal afin d'améliorer la prévision des crues, de renforcer l'alerte sur la commune de Cerbère et de permettre le déclenchement des mesures prévues dans son PCS dans les meilleurs conditions possible. Le système mis en place doit permettre la surveillance du niveau d'eau dans le Riberal mais aussi la mesure de la pluviométrie qui affecte son bassin versant afin d'offrir un temps de réaction optimal aux autorités compétentes.

Il se compose d'une station de mesures en continu de la hauteur d'eau et de la pluie (avec transmission des données par téléphonie mobile vers un serveur toutes les 5mn pendant les crues) et d'un système d'alerte local (SAL) à base de contacteurs. Il est possible d'avoir accès aux données en temps réel sur un ordinateur, une tablette ou un smartphone. Des alarmes

téléphoniques (SMS et appels directs) sont générées vers les responsables de la gestion de crise dès qu'un seuil d'alerte est dépassé (niveau d'eau ou précipitation).

Les travaux d'installation et de mise en service du matériel ont lieu au premier trimestre 2025. Cette opération, d'un montant de 22 408 € TTC, bénéficie du soutien financier de l'État (Fonds Barnier - 42% + Fonds vert - 25%). Elle devrait s'achever en mars 2025.



MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE DE RETOUR D'EXPERIENCE SUR LA MISE EN ŒUVRE DES PCS

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a élaboré une fiche "retour d'expérience" en collaboration avec les services de la préfecture qu'il a diffusée à l'ensemble des communes. Désormais, après chaque événement ayant nécessité l'activation du PCS, la commune réunira l'ensemble des personnes ayant pris part à l'organisation mise en place (les élus, les chefs de services et les agents d'astreinte) pour **faire un retour d'expérience**. Celui-ci permettra d'identifier les points sur lesquels la cellule de crise municipale a été performante et ceux sur lesquels elle doit pouvoir optimiser son fonctionnement, notamment en matière de communication entre les différents acteurs, de prévision des crues, d'efficacité des mesures prévues par le PCS, etc.). Le SMIGATA pourra être associé à ces réunions « post-crises » (en cas de crue). Les éléments recueillis dans le cadre de cette démarche permettront une réactualisation pertinente du PCS notamment dans le cas où les dispositions prévues se seraient révélées peu adaptées. L'objectif à terme est d'améliorer les dispositifs prévus dans le PCS de sorte à le rendre toujours plus opérationnel et performant afin que la réponse des services communaux soit réellement en mesure de sauvegarder les biens et les personnes.



tech
GESTION DES COURS D'EAU

Fiche "retour d'expérience"

(à utiliser suite à l'activation du PCS)

Liste des participants au retour d'expérience : _____ Date : _____

NB : Cette fiche sert de support au retour d'expérience qu'il convient de réaliser suite à la gestion d'une crise qui a nécessité d'activer le plan communal de sauvegarde (PCS). Ce bilan permet d'évaluer ce qui a bien fonctionné tout comme ce qui mériterait d'être amélioré. Il peut entraîner des modifications du PCS visant à le **rendre toujours plus performant et opérationnel**. Suite à une inondation, la commune pourra associer le Syndicat du Tech à son retour d'expérience.

DESCRIPTION DE L'EVENEMENT	
Date et durée :	Nature de l'événement :
Secteur concerné :	
Conséquences constatées :	
Impacts réseaux : ☐ OUI - ☐ NON	
Si OUI : ☐ Électricité - ☐ Gaz - ☐ Eau potable - ☐ Assainissement - ☐ Téléphone - ☐ Autres :	
Utilisation du PCS : ☐ OUI - ☐ NON	Date de la dernière mise à jour du PCS :

Signification de la grille d'analyse :

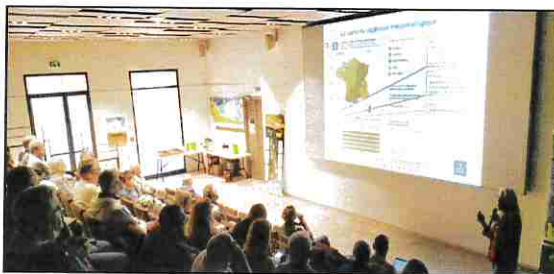
- ++ = Tout s'est bien passé → Ne nécessite pas d'amélioration particulière
- + = Les actions ont globalement été accomplies mais leur réalisation semble perfectible/améliorable
→ Les problèmes identifiés sont mineurs, ils peuvent être réglés facilement et rapidement
- = L'objectif n'est pas atteint ou avec de grandes difficultés
→ Le PCS nécessite d'être amélioré sur ce point. Ne pas hésiter à prendre l'attache du Syndicat du Tech (concernant le risque inondation) ou la Préfecture (pour tout autre risque).

ANALYSE DE LA GESTION DE L'EVENEMENT				
Action de gestion de crise	++	+	-	Explications / Remarques / Observations
Réception et traitement de l'alerte	☐	☐	☐	
Analyse de la situation	☐	☐	☐	
Mobilisation des élus et agents au sein de la cellule de crise	☐	☐	☐	
Diffusion de l'alerte à la population	☐	☐	☐	
Diffusion d'information sur l'événement et les conduites à tenir (affichage, presse, réseaux sociaux, etc.)	☐	☐	☐	
Mise en œuvre des actions communales	☐	☐	☐	
Ouverture d'un centre d'accueil : ☐ OUI - ☐ NON	☐	☐	☐	
Si oui, mise en œuvre des actions	☐	☐	☐	
Retour progressif à la situation normale	☐	☐	☐	

REUNION D'INFORMATIONS SUR LA PREVISION DES CRUES ET L'ALERTE

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci a organisé le 10 octobre 2024 une réunion d'information à destination des services des 42 communes et des 4 communautés de communes que compte le bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères. Les élus locaux et leurs services techniques font souvent face à un manque d'accompagnement et d'information concernant la gestion du risque inondation. Cette réunion, organisée en partenariat avec la Préfecture, Météo France et le service de prévision des crues (SPC), a permis de présenter l'éventail des outils existants en matière de prévision des crues et d'alerte. Ces outils (site vigicrues.gouv.fr, APIC de Météo-France, Vigicrues Flash, cartographies des zones inondables potentielles, etc.), mis à disposition gratuitement sont particulièrement utiles pour anticiper les épisodes de fortes précipitations et pour proposer une réponse opérationnelle adaptée. Au cours de cette matinée richement documentée, les équipes communales et intercommunales (directeurs des services, élus en charge de la sécurité, agents des services techniques, etc.) ont pu s'assurer d'être en mesure d'accéder à l'ensemble des données qui leur permettront de s'impliquer efficacement dans la gestion de crise et la sauvegarde des populations.

Cette réunion a également été l'occasion d'aborder la responsabilité des maires en lien avec le risque inondation (pouvoir de police du maire, PCS, information préventive, etc.) mais également de tenir informés les participants de l'avancement de la démarche PAPI sur le territoire.



INTERVENTION AUPRES DES SCOLAIRES

Dans le cadre du programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) piloté par le Syndicat du Tech (SMIGATA), celui-ci propose des animations pédagogiques à destination des élèves de CM1 et de CM2 des écoles du territoire. Ces interventions se présentent sous la forme d'un « cycle inondations » composé de 3 séances. Deux séances en classe permettent d'évoquer les différents aspects de la prévention des inondations : fonctionnement d'un bassin versant, ripisylve, gestes qui sauvent, évolution du climat, etc.). Au cours de ces séances, le kit de sensibilisation « Quand nos rivières grondent » (exposition mobile, quizz inondation et bande dessinée) élaboré par le Syndicat est mobilisé. Une visite de terrain permet de compléter les notions vues en classe en amenant les élèves sur des lieux ayant déjà subi des inondations. Un marché attribué à l'entreprise Mayane pour un montant de 35 000 € TTC a permis de proposer des animations entre 2021 et 2024 (sur 3 années scolaires). Cette opération a été prolongée sur l'année scolaire 2024/2025.

La prise en charge du financement de cette opération par le SMIGATA permet la gratuité des interventions proposées aux établissements scolaires. Elle bénéficie du soutien financier de l'État (50%) et de la Région Occitanie (20%).

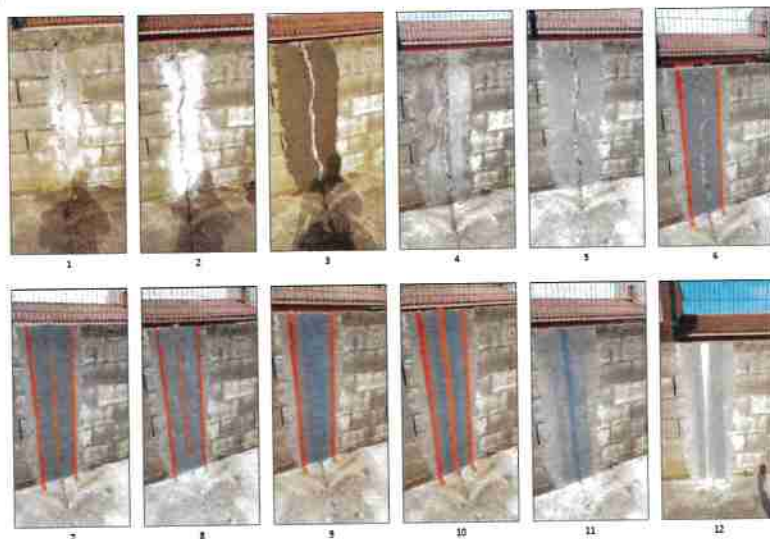
L'année scolaire 2024/2025 (en cours), prévoit d'intervenir auprès de 15 classes. L'opération se poursuit donc jusqu'en juillet 2025.



REPRISE DES JOINTS SUR LES OUVRAGES CONSTITUTIFS DU FUTUR SYSTEME D'ENDIGUEMENT DU VALL POMPO ET DE LA BAILLAURY A BANYULS-SUR-MER

A l'issue de l'étude de dangers du système d'endiguement de Banyuls-sur-Mer (2022), le bureau d'études agréé avait préconisé de reprendre à court terme plusieurs déjointements constatés lors des visites techniques approfondies sur les ouvrages. Parmi les 14 déjointements identifiés sur les digues situées en rive gauche de la Baillaury, 6 ont été écartés étant donné que les travaux de parement (en pierre) réalisés par la commune en 2022 ont eu pour conséquence leur colmatage. En janvier 2024, le Syndicat du Tech a procédé à la reprise des 8 déjointements restants (pose d'une bande de pontage). Il a également repris 7 déjointements signalés sur les ouvrages situés en rive gauche du Vall Pompo. Sur chaque site, la pose d'un couvre-joint a été effectuée afin de protéger la bande de pontage. Cette intervention a permis d'assurer l'étanchéité des ouvrages constitutifs du système d'endiguement.

Cette opération, d'un montant de 22 860 € TTC, a bénéficié du soutien financier de la l'État (Fonds Vert - 58%).

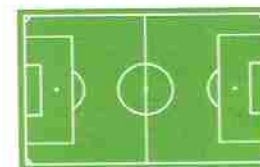


ENTRETIEN DES COURS D'EAU

En 2024, les travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau du territoire Tech-Albères se sont poursuivis.

Ci-dessous, les chiffres clés des réalisations de l'année :

PER 5 ET P16		Bons de commandes	Coût € TTC	Linéaire (km)	Surface (Ha)	Déchets (m3)
SMIGATA MOE EN REGIE	LOT 1 Mécanisé	10	198 017.03 €	19	12	10
	LOT 2 Manuel qualifié	7	44 972.76 €	15	12	16
	LOT 3 Insertion	27	161 120.66 €	34	19	32
	Total travaux SMIGATA	44	404 110.45 €	68	43	58
SOUS MOE OPALE	LOT 1 Mécanisé	5	114 376.8 €	2	3	2
	LOT 2 Manuel qualifié	7	53 545.15 €	9	5	10
	Coût MOE		23 337.60 €			
	Total travaux sous MOE	12	191 259.57 €	11	8	12
Totaux SMIGATA		56	595 370 €	79 km Soit presque l'équivalent du linéaire du Tech	51 Ha Soit l'équivalent de 10 terrains de foot	70 m3 Soit l'équivalent de 3 camions poubelles



79 kilomètres traités
L'équivalent de 73 terrains de football entretenus
3 camions poubelle ou 100 conteneurs de déchets évacués

Communauté de communes	Dépenses PER 5 et P16 (montant € TTC)
CDC ACVI	251 203 €
ASPRES	23 083 €
VALLESPİR	90 816 €
HAUT VALLESPİR	230 268 €
TOTAL	595 370 €

La Basse à Banyuls-dels-Aspres



AVANT



APRES

avec le soutien financier de :



La Valmagne au Boulou



AVANT



APRES

Le Maureillas à Maureillas



AVANT



APRES

La Riberette à St-André



AVANT



APRES

La Baillaury
à Banyuls-sur-mer



AVANT



APRES



La Coumelade à Le Tech



AVANT



APRES

Le Castell à Serralongue



AVANT



APRES



Le Boulou (gestion sédimentaire)

AVANT



APRES



Prats de Mollo (gestion sédimentaire)



PENDANT



APRES



PENDANT



APRES

2024 EN SYNTHÈSE ET EN BREF...

En synthèse 2024 a permis au niveau des études :

- Finalisation de l'étude hydraulique sur la Martine Basse à Banyuls sur Mer
- Poursuite des études sur les digues classées du territoire Tech-Albères (Argelès sur Mer, Saint Jean Pla de Corts et Maureillas)
- Lancement des investigations pour la création d'un bassin tampon sur le secteur de La Galère à Collioure
- Poursuite de la mise en œuvre d'un système d'alerte pour les crues à Cerbère (dont négociations foncières avec SNCF)
- Poursuite de la mission de maîtrise d'œuvre sur les ouvrages du Riuferrer à Arles sur Tech
- Réalisation des cahiers des charges et dossiers de consultation des entreprises pour étude géotechnique Massane, repères de crues, étude interfluve, diagnostic du canal écrêteur de la Riberette...
- Première phase en régie avec la DREAL des investigations sur les possibilités d'instrumentation en matière de prévision des crues
- Lancement des opérations de réduction de la vulnérabilité du bâti en zone inondable
- Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour la requalification de la passe à poissons de Le Boulou
- Lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour la reprise du passage à gué sur le Tech à Prats de Mollo (études préalables dont géotechnique et AVP)
- Mise en œuvre de l'opération compteurs pour l'amélioration du suivi des prélèvements et le partage de l'Eau en particulier en période d'étiage ou encore la réalisation du plan de communication sur la gestion quantitative...

La sensibilisation des scolaires aux risques d'inondations et crues torrentielles a également été poursuivie pour la troisième année consécutive avec une quinzaine de classes du territoire.

De plus, malgré quelques difficultés avec les bureaux d'études en charge du

dossier, l'année 2024 a également permis la poursuite du projet **EAUrizon 2070**, étude de prospective de la ressource en eau au regard du changement climatique à échéance 2070, qui est porté conjointement par les Syndicats Mixtes de l'Agly, de la Têt, du Réart, du Tech et la communauté de communes Pyrénées-Cerdagne. La phase 2 a été dédiée au diagnostic de vulnérabilité du territoire au regard de la prospective climatique. Cette réalisation très importante pour caler au mieux la suite de nos programmations opérationnelles sera également la base du **futur projet de territoire pour la gestion de l'Eau (PTGE)**.

TRAVAUX 2024

- Finalisation de la phase 2 des travaux de renaturation de la Baillaury à Banyuls sur Mer (montant global opération = 1 217 000€ TTC)



Création d'un lit emboîté fonctionnel et installation du cheminement

- Reprise des joints des deux potentiels systèmes d'endiguement de la Baillaury et du Vall Pompo à Banyuls sur Mer (23 000€)

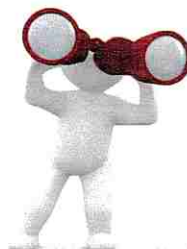
- Poursuite des travaux de restauration physique et écologique du Tanyari à Palau del Vidre - marché de travaux notifié en septembre 2023 pour 3M€
- = fin des terrassements, approche géomorphologique du nouveau lit remodelé (1er semestre) et reprise des ouvrages
- = dernier trimestre début des aménagements écologiques et des plantations



A noter également dans les dossiers fils rouges de l'année 2024:

- Restauration et entretien des cours d'eau (programmation annuelle sur la base des schémas de restauration)
- l'initiation d'un nouveau projet ambitieux de restauration multifonctionnelle d'une ancienne gravière (Les Baixos- Villelongue dels Monts)
- la mise en œuvre du Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE), sa prorogation et la préparation de son bilan-évaluation,
- la mise en application du SAGE Tech-Albères,
- la mise en œuvre du Programme d'Études Préalables au PAPI Tech-Albères et le lancement des opérations correspondantes.

4 PERSPECTIVES 2025



2025 verra notamment :

- les programmations de restauration et d'entretien des cours d'eau se poursuivre avec la P17 en matière de gestion sédimentaire (181 200€ TTC) ainsi que de la programmation 2025 d'entretien régulier (370 500€);
- la poursuite de la maîtrise d'œuvre pour la requalification des ouvrages sur le Riuferrer à Arles sur Tech (83 000€),
- l'engagement et le suivi de plusieurs études relatives à l'instrumentation en faveur de la prévision des crues (56 000€), la réduction de la vulnérabilité (146 000€), les flux admissibles (60 000€), la zone d'interfluve Tech-Réart (65 000€) ou encore l'impact des travaux réalisés sur le barrage de la rasclose à Sorède (50 000€),
- le lancement d'investigations sur le rôle et l'état du canal écreteur de la Riberette à Argelès sur Mer (60 000€),
- le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre pour la renaturation du Mondony dans la traversée urbaine d'Amélie les Bains (100 000€)
- l'amélioration de la connaissance des prélèvements par l'installation de compteurs sur les canaux non équipés (200 000€) et la poursuite des plans de communication grand public et scolaires en faveur de la nécessaire sobriété des usages,
- le lancement de la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de prévention des inondations au niveau du hameau de Las Illas sur la commune de Maureillas,
- la pose de repères de crues (35 000€),
- le lancement de travaux sur trois passages à gué faisant obstacle aux écoulements, au transport solide et/ou à la continuité piscicole sur la Rome à Le Boulou/ Maureillas et Les Cluses et sur le Lamanère à Lamanère
- la finalisation des études préalables à des travaux de restauration multifonctionnelle du site pilote sur les Baixos à Villelongue dels Monts...

Concernant le Tanyari à Palau del Vidre, les travaux ont débuté fin d'été 2023 - leur finalisation pour un montant global de 3.8 M€ est prévue pour le 1er semestre 2025 et une réception avant l'été.

La requalification de la passe à poissons du seuil du moulin au Boulou sera lancée (470 000€) et 2025 verra également la finalisation de la restauration de la continuité écologique sur un passage à gué à Prats de Mollo (220 000€) et le lancement de nouvelles investigations/travaux sur les ouvrages de La Rome et du Lamanère.

Enfin, on peut noter pour 2025 le lancement d'une mission de maîtrise d'œuvre complète en vue de travaux hydrauliques sur le Hameau de Las Illas à Maureillas. Cette réalisation reste assujettie à des pré-requis : foncier, voirie... et pourrait se traduire par une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la commune.

La maîtrise d'œuvre en cours concernant les nécessaires travaux sur le Riuferrer dans la traversée urbaine d'Arles sur Tech doit livrer en 2025 un scénario de réaménagement des ouvrages défaillants et le dépôt des dossiers réglementaires préalables aux travaux correspondants.

En matière de prévention contre les inondations, 2025 verra également la préparation de la candidature au futur programme d'actions de prévention des inondations (PAPI II) qui permettra la mise en œuvre opérationnelle de différentes opérations de travaux issues des études hydrauliques réalisées.

D'un point de vue stratégique concernant la prévention des risques et en application de la stratégie locale approuvée en comité syndical le 11 mars 2020, les investigations sur les ouvrages de protection continueront à constituer un fil rouge pour l'année 2025 car les connaissances, malgré les opérations déjà lancées, sont encore insatisfaisantes alors que, réglementairement, le syndicat est déjà en position de responsabilité sur cette thématique des ouvrages de protection, qui est une véritable gageure.

En conclusion, 2025 sera dédiée à la poursuite de la montée en puissance des interventions GEMAPI avec la poursuite de la réalisation de travaux de restauration dont continuité écologique, la poursuite du déploiement de l'entretien régulier des cours d'eau, la concrétisation des investigations en

cours et leurs suites opérationnelles (instrumentation, réduction de la vulnérabilité...), et, au delà de la poursuite en continu des études d'acquisition de connaissance, la préparation de la programmation pluriannuelle pour le prochain mandat.

En effet, 2025 constitue la dernière ligne droite du mandat en cours. L'année se doit donc d'être conclusive, sur certaines opérations et phases préparatoires, et prospective sur les années à venir.

Ainsi, concernant le volet de la gestion quantitative, le projet EAurizon 2070 sera mené à terme en partenariat avec les quatre autres structures de bassins versants du département. Cette réflexion prospective sur l'évolution des usages et des besoins en eau au regard la disponibilité des ressources dans un contexte de changement climatique permettra de requalifier le PGRE en PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau) avec un volet opérationnel et des financements optimisés.

Dans ce cadre également un travail avec les communes et communautés de communes sera initié afin de déterminer un programme d'actions de sobriété dans les usages publics de l'Eau.

Par ailleurs, la phase études préalables de la mission de maîtrise d'œuvre pour la restauration multifonctionnelle de l'ancienne carrière des Baixos à Villelongue dels Monts seront menées à terme et un comité de pilotage statuera sur les aménagements à prévoir.

D'autre part, d'un point de vue statutaire, dans le cadre de l'étude sur l'interfluve Tech-Réart, une réflexion sur une éventuelle évolution du périmètre syndical pourrait également être menée afin d'envisager le cas échéant l'adhésion des communes de Latour Bas Elne et Saint Cyprien situées dans la zone d'interfluve et supportant à ce titre les inondations par le Tech avec une interaction forte sur la commune d'Elne.

La préparation d'une candidature pour une reconnaissance de la structure en tant qu'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) viendra également compléter les réflexions sur l'évolution de la structure et sera donc relancée en 2025 faute d'avoir pu aboutir en 2024.

Et enfin,

afin de répondre aux enjeux de la gestion qualitative et quantitative de nos ressources en Eau et de la restauration / renaturation/ préservation des milieux aquatiques sur notre territoire pour le prochain mandat, un contrat "Eau & Climat", nouvelle génération des contrats de rivière, pourra être préparé en vue d'une signature avec l'Agence de l'Eau en 2026 garantissant un cadre cohérent de réalisations et l'obtention de financements bonifiés.



Le Tech



Pour plus de renseignements :

Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères
34, Rue de la République - 66160 LE BOULOU
T : 04.68.87.08.78 - Courriel : contact@syndicatdutech.fr
Site internet : www.syndicatdutech.fr